SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Proceedings of the Standing Senate Committee on

NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

Chair:
The Honourable GWEN BONIFACE

Monday, May 7, 2018

Issue No. 26

First meeting:

Subject matter of those elements contained in Part 4 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures

and

First meeting:

Study on issues relating to creating a defined, professional and consistent system for veterans as they leave the Canadian Armed Forces

WITNESSES:
(*See back cover*)

Délibérations du Comité sénatorial permanent de la

SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente :
L'honorable GWEN BONIFACE

Le lundi 7 mai 2018

Fascicule nº 26

Première réunion :

Teneur des éléments de la partie 4 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures

et

Première réunion :

Étude sur les questions relatives à la création d'un système professionnel, cohérent et défini pour les anciens combattants qui quittent les Forces armées canadiennes

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

STANDING SENATE COMMITTEE ON
NATIONAL SECURITY AND DEFENCE

The Honourable Gwen Boniface, *Chair*

The Honourable Jean-Guy Dagenais, *Deputy Chair*

The Honourable Mobina S.B. Jaffer, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Boisvenu
Brazeau
* Day
(or Mercer)
* Harder, P.C.
(or Bellemare)
(or Mitchell)
McIntyre
McPhedran
Oh
Richards
* Smith
(or Martin)
* Woo
(or Saint-Germain)

*Ex officio members

(Quorum 4)

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DE LA
SÉCURITÉ NATIONALE ET DE LA DÉFENSE

Présidente : L'honorable Gwen Boniface

Vice-président : L'honorable Jean-Guy Dagenais

Vice-présidente : L'honorable Mobina S.B. Jaffer

et

Les honorables sénateurs :

Boisvenu
Brazeau
* Day
(ou Mercer)
* Harder, C.P.
(ou Bellemare)
(ou Mitchell)
McIntyre
McPhedran
Oh
Richards
* Smith
(ou Martin)
* Woo
(ou Saint-Germain)

* Membres d'office

(Quorum 4)

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

ORDER OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, April 24, 2018:

The Honourable Senator Bellemare moved, seconded by the Honourable Senator Cools:

That, in accordance with rule 10-11(1), the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to examine the subject matter of all of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures, introduced in the House of Commons on March 27, 2018, in advance of the said bill coming before the Senate;

That the Standing Senate Committee on National Finance be authorized to meet for the purposes of its study of the subject matter of Bill C-74 even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto; and

That, in addition, and notwithstanding any normal practice:

1. The following committees be separately authorized to examine the subject matter of the following elements contained in Bill C-74 in advance of it coming before the Senate:
   (*a*) the Special Senate Committee on the Arctic: those elements contained in Division 9 of Part 6;
   (*b*) the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce: those elements contained in Divisions 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 and 19 of Part 6;
   (*c*) the Standing Senate Committee on Foreign Affairs and International Trade: those elements contained in Division 8 of Part 6;
   (*d*) the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs: those elements contained in Divisions 15 and 20 of Part 6;
   (*e*) the Standing Senate Committee on National Security and Defence: those elements contained in Part 4;
   (*f*) the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources: those elements contained in Part 5; and
   (*g*) the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry: those elements contained in Part 5, insofar as that Part relates to farming;
2. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 be authorized to meet for the purposes of their studies of those elements even though the Senate may then be sitting, with the application of rule 12-18(1) being suspended in relation thereto;

ORDRE DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 24 avril 2018 :

L'honorable sénatrice Bellemare propose, appuyée par l'honorable sénatrice Cools,

Que, conformément à l'article 10-11(1) du Règlement, le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à étudier la teneur complète du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, déposé à la Chambre des communes le 27 mars 2018, avant que ce projet de loi soit soumis au Sénat;

Que le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit autorisé à se réunir pour les fins de son examen de la teneur du projet de loi C-74 même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

Que, de plus, et nonobstant toute pratique habituelle :

1. Les comités suivants soient individuellement autorisés à examiner la teneur des éléments suivants du projet de loi C-74 avant qu'il soit présenté au Sénat :
   a) le Comité sénatorial spécial de l'Arctique : les éléments de la section 9 de la partie 6;
   b) le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce : les éléments des sections 2, 4, 5, 6, 7, 12, 16 et 19 de la partie 6;
   c) le Comité sénatorial permanent des affaires étrangères et du commerce international : les éléments de la section 8 de la partie 6;
   d) le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles : les éléments des sections 15 et 20 de la partie 6;
   e) le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense : les éléments de la partie 4;
   f) le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles : les éléments de la partie 5;
   g) le Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts : les éléments de la partie 5, dans la mesure où cette partie concerne l'agriculture;
2. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soit autorisé à siéger pour les fins de son étude, même si le Sénat siège à ce moment-là, l'application de l'article 12-18(1) du Règlement étant suspendue à cet égard;

3. The various committees listed in point one that are authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 submit their final reports to the Senate no later than May 31, 2018;

4. As the reports from the various committees authorized to examine the subject matter of particular elements of Bill C-74 are tabled in the Senate, they be placed on the Orders of the Day for consideration at the next sitting; and

5. The Standing Senate Committee on National Finance be simultaneously authorized to take any reports tabled under point four into consideration during its study of the subject matter of all of Bill C-74.

3. Chacun des différents comités indiqués au point numéro un, qui sont autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74, soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 mai 2018;

4. Au fur et à mesure que les rapports des comités autorisés à examiner la teneur de certains éléments du projet de loi C-74 seront déposés au Sénat, l'étude de ces rapports soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance;

5. Le Comité sénatorial permanent des finances nationales soit simultanément autorisé à prendre en considération les rapports déposés conformément au point numéro quatre au cours de son examen de la teneur complète du projet de loi C-74.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Richard Denis

Clerk of the Senate

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Monday, May 7, 2018
(54)

[*English*]

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:06 p.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Gwen Boniface, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Boisvenu, Boniface, Brazeau, Dagenais, McIntyre, McPhedran, Oh and Richards (8).

Other senator present: The Honourable Senator Griffin (1).

In attendance: Daniel McBryde and Isabelle Lafontaine-Émond, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Karlee Squires and Mila Pavlovic, Communications Officers, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, April 24, 2018, the committee began its study on the subject matter of those elements contained in Part 4 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures.

WITNESSES:

Veterans Affairs Canada:

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Strategic Policy and Commemoration (by video conference).

Equitas Society:

Brian McKenna, Director.

The chair made a statement.

Ms. McIntyre made a statement and answered questions.

At 1:56 p.m., the committee suspended.

At 2:01 p.m., the committee resumed.

Mr. McKenna made a statement and answered questions.

At 2:54 p.m., the committee suspended.

At 3:04 p.m., pursuant to rule 12-16(d)(1), the committee, resumed in camera to consider a draft report.

At 3:14 p.m., pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, March 7, 2017, the committee continued its study on issues relating to creating a defined, professional and consistent system for veterans as they leave the Canadian Armed Forces. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the subcommittee, Issue No. 6*).

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le lundi 7 mai 2018
(54)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 6, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Gwen Boniface (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Boisvenu, Boniface, Brazeau, Dagenais, McIntyre, McPhedran, Oh et Richards (8).

Autre sénatrice présente : L'honorable sénatrice Griffin (1).

Également présents : Daniel McBryde et Isabelle Lafontaine-Émond, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Karlee Squires et Mila Pavlovic, agentes de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 24 avril 2018, le comité entreprend son étude sur la teneur des éléments de la partie 4 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures.

TÉMOINS :

Anciens Combattants Canada :

Faith McIntyre, directrice générale, Direction générale de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et Commémoration (par vidéoconférence).

Equitas Society :

Brian McKenna, directeur.

La présidente ouvre la séance.

Mme McIntyre fait une déclaration et répond aux questions.

À 13 h 56, la séance est suspendue.

À 14 h 1, la séance reprend.

M. McKenna fait une déclaration et répond aux questions.

À 14 h 54, la séance est suspendue.

À 15 h 4, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine une ébauche de rapport.

À 15 h 14, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 7 mars 2017, le comité poursuit son étude sur les questions relatives à la création d'un système professionnel, cohérent et défini pour les anciens combattants qui quittent les Forces armées canadiennes. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 6 des délibérations du sous-comité.*)

Pursuant to rule 12-16(d)(1), considered a draft report.

It was agreed:

That the draft report be adopted; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to approve the final version of the report.

At 3:19 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité examine une ébauche de rapport.

Il est convenu :

Que l'ébauche du rapport soit adoptée;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à approuver la version définitive du rapport.

À 15 h 19, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Monday, May 7, 2018

The Standing Senate Committee on National Security and Defence met this day at 1:06 p.m. to study the subject matter of those elements contained in Part 4 of Bill C-74, An Act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on February 27, 2018 and other measures; and in camera, for the consideration of a draft report on issues relating to creating a defined, professional and consistent system for veterans as they leave the Canadian Armed Forces.

Senator Gwen Boniface (*Chair*) in the chair.

The Chair: Welcome to the Standing Senate Committee on National Security and Defence. Before I begin, I will ask my colleagues to introduce themselves.

Senator McIntyre: Paul McIntyre, New Brunswick.

[*Translation*]

Senator Brazeau: Patrick Brazeau from Quebec.

[*English*]

Senator Richards: David Richards, New Brunswick.

Senator Griffin: Diane Griffin, Prince Edward Island.

Senator Oh: Victor Oh, Ontario.

The Chair: This afternoon, we will begin our consideration of the subject matter of Part 4 of Bill C-74, budget implementation act, 2018, No. 1, which deals with veterans' pensions.

In our first session, we are pleased to welcome Ms. Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Strategic Policy and Commemoration, Veterans Affairs Canada, who will be joining us by video conference from Prince Edward Island.

Ms. McIntyre, we will hear your opening statement, after which we will have questions, and we welcome you.

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Strategic Policy and Commemoration, Veterans Affairs Canada: Thank you very much. Good afternoon, Ms. Chair, deputy chairs and members of the committee.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le lundi 7 mai 2018

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense se réunit aujourd'hui, à 13 h 6, pour étudier la teneur des éléments de la partie 4 du projet de loi C-74, Loi portant exécution de certaines dispositions du budget déposé au Parlement le 27 février 2018 et mettant en œuvre d'autres mesures, et à huis clos, pour examiner une ébauche de rapport sur les questions relatives à la création d'un système professionnel, cohérent et défini pour les anciens combattants qui quittent les Forces armées canadiennes.

La sénatrice Gwen Boniface (*présidente*) occupe le fauteuil.

La présidente : Je vous souhaite la bienvenue au Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense. Avant tout, j'invite mes collègues à se présenter.

Le sénateur McIntyre : Paul McIntyre, du Nouveau-Brunswick.

[*Français*]

Le sénateur Brazeau : Patrick Brazeau, du Québec.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : David Richards, du Nouveau-Brunswick.

La sénatrice Griffin : Diane Griffin, de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le sénateur Oh : Victor Oh, de l'Ontario.

La présidente : Cet après-midi, nous entamons l'étude des éléments de la partie 4 du projet de loi C-74, Loi n^{o} 1 d'exécution du budget de 2018, qui porte sur les pensions des anciens combattants.

Nous avons le plaisir d'accueillir comme premier témoin Mme Faith McIntyre, directrice générale, Direction générale de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et Commémoration, Anciens Combattants Canada, qui participera à la réunion par vidéoconférence, à partir de l'Île-du-Prince-Édouard.

Madame McIntyre, nous vous souhaitons la bienvenue. Nous aimerions entendre votre exposé et nous vous poserons ensuite des questions.

Faith McIntyre, directrice générale, Direction générale de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et Commémoration, Anciens Combattants Canada : Merci beaucoup. Bonjour, madame la présidente, bonjour, distingués membres du comité.

As indicated, my name is Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division with Veterans Affairs Canada. I thank you very much for the invitation to appear before the committee. Today I'm here to speak to you about how the Government of Canada is improving the lives of veterans and their families through updates to the Veterans Well-being Act captured in Part 4 of the budget implementation act.

[*Translation*]

The changes we are announcing to the financial measures for veterans complement the existing financial measures and are intended to help veterans and their families transition to the next step in their lives, whether that involves studies, work or retirement. The research we conducted on veterans' well-being and its role in preparing them to succeed in life after service is the main driving force behind these changes. Each veteran is different. That is why our programs are flexible and adapted to each veteran's circumstances and service history in order to meet their unique needs and treat their disabling service-related injuries and illnesses. We need an integrated support system that offers benefits, programs and services.

The Government of Canada passed the Pension Act in 1919. The aim of the act was to recognize soldiers' and veterans' contribution to their country and to oversee the payment of benefits to those who were injured as a result of their service. The pension was paid as a combined benefit in compensation for suffering, pain and lost earnings. It did little to help veterans transition to life after service. Today, we know that many of those who returned home after experiencing the horrors of war had difficulty making that transition.

[*English*]

As we all know, the nature of conflicts changed, and the government had to reorient programming to the needs of modern-day Canadian Armed Forces veterans and their families.

Based on research and consultation, and in response to calls from veterans and stakeholders, in 2006 the government introduced the Canadian Forces Members and Veterans Re-establishment and Compensation Act, otherwise known as the New Veterans Charter. Its overarching intentions were to help all veterans obtain well-being in terms of education, employment, finances and physical and mental health. This principle has stayed firm.

Comme il a été dit, je m'appelle Faith McIntyre. Je suis directrice générale de la Direction générale de la politique et de la recherche à Anciens Combattants Canada. Je vous remercie beaucoup de l'invitation à témoigner devant le comité. Aujourd'hui, je vous parlerai des mesures prises par le gouvernement du Canada pour améliorer la vie des anciens combattants et de leur famille par l'entremise de modifications apportées à la Loi sur le bien-être des vétérans, qui sont proposées à la partie 4 du projet de loi d'exécution du budget.

[*Français*]

Les changements que nous annonçons aux mesures de soutien financier à l'intention des anciens combattants fournissent un complément aux mesures de soutien existantes afin d'aider les anciens combattants et leur famille à faire la transition vers la prochaine étape de leur vie, qu'il s'agisse des études, du travail ou de la retraite. Les recherches que nous avons menées sur le bien-être et son rôle pour préparer les anciens combattants à réussir leur vie après le service militaire sont le principal moteur de ces changements. Chaque ancien combattant est différent. C'est pourquoi nos programmes sont flexibles et adaptés aux circonstances et à l'historique du service militaire de chaque ancien combattant, afin de pouvoir répondre à ses besoins uniques et soigner la blessure ou la maladie liée au service qui a entraîné une invalidité. Il faut un système de soutien intégré qui offre des avantages, des programmes et des services.

Le gouvernement canadien a adopté la Loi sur les pensions en 1919. Cette loi avait pour but de reconnaître l'engagement des soldats et des anciens combattants envers leur nation et d'encadrer le versement d'une indemnité à ceux qui ont été blessés à la suite de leur service au nom du pays. La pension était versée sous forme d'indemnité combinée en guise de compensation pour les souffrances, la douleur et la perte de revenus. Elle en faisait peu pour aider l'intégration des anciens combattants à la vie après le service militaire. Aujourd'hui, nous savons que nombre de ceux qui sont rentrés au pays après avoir vécu les horreurs de la guerre des tranchées ont eu de la difficulté à réintégrer la vie après le service militaire.

[*Traduction*]

Comme nous le savons tous, la nature des conflits a changé, et le gouvernement a dû réorienter les programmes pour répondre aux besoins des vétérans des Forces armées canadiennes de l'ère moderne et à ceux de leur famille.

En s'appuyant sur des recherches et des consultations, et en tenant compte des demandes des vétérans et des intervenants, le gouvernement a introduit en 2006 la Loi sur les mesures de réinsertion et d'indemnisation des militaires et vétérans des Forces canadiennes, aussi connue sous le nom de Nouvelle Charte des anciens combattants. L'objectif global était d'aider tous les vétérans à atteindre un sentiment de bien-être dans les sphères de l'éducation, de l'emploi, des finances et de la santé

In Budget 2016 and Budget 2017 the government invested more than $6 billion into the services and benefits administered by Veteran Affairs Canada, which included an increase to the disability award to a maximum of $360,000, increasing the Earnings Loss Benefit from 75 per cent to 90 per cent and a new Education and Training Benefit. This renewed investment provided an opportunity for the department to make further improvements while structuring benefits and services to be in line with the well-being model.

In 2018 the New Veterans Charter was officially renamed the Veterans Well-being Act. The changes contained in Part 4 of the bill deliver on this government's promise of a Pension for Life and response to concerns that military and veteran communities shared with us. It's a combination of benefits that provide recognition, income support and stability to members and veterans who experience a service-related injury or illness, focusing on financial stability as one of the many domains essential to a veteran's well-being.

The Pension for Life, which was announced in December 2017, includes three new benefits that will recognize and compensate veterans — a $3.6 billion investment over six years, all of which will come into force on April 1, 2019. These new benefits further complement our current suite of programs and services such as case management, mental health supports, caregiver recognition and rehabilitation, to name a few.

First, the Pain and Suffering Compensation is a new, non-taxable monthly benefit that recognizes pain and suffering experienced by a member or veteran that has been caused by a disability resulting from a service-related injury and/or illness. It replaces the lump sum Disability Award that was announced in 2006. It delivers a maximum of $1,150 per month for the life of the serving member or veteran, or it can be provided in a lump sum payment up to a maximum of approximately $360,000.

The amount of compensation is tied directly to the extent of disability. Members and veterans who previously received a disability award may benefit from an additional monthly amount. This monthly amount is paid to the member or veteran and is an amount paid over and above the Disability Award lump sum that they previously received. Those who are eligible for this payment will have the calculation automatically done, and their

physique et mentale. Ce principe a conservé toute son importance.

Dans les budgets de 2016 et de 2017, le gouvernement a investi plus de 6 milliards de dollars dans les services et les prestations gérés par Anciens Combattants Canada. Les mesures incluaient notamment une augmentation de l'indemnité d'invalidité à un maximum de 360 000 $, une hausse de l'allocation pour perte de revenus qui est passée de 75 à 90 p. 100 de la solde et la création de l'allocation pour études et formation. Ces nouveaux investissements ont permis au ministère d'apporter d'autres améliorations tout en structurant les prestations et les services pour les harmoniser avec le modèle de bien-être.

En 2018, la Nouvelle Charte des anciens combattants a été officiellement renommée la Loi sur le bien-être des vétérans. Les changements proposés à la partie 4 du projet de loi permettent de tenir la promesse du gouvernement d'offrir une pension à vie en plus de répondre aux préoccupations soulevées par les militaires, les vétérans et leur famille. La nouvelle pension à vie consiste en une combinaison de prestations qui apporte une reconnaissance, un soutien du revenu et une stabilité aux vétérans et aux membres des Forces canadiennes aux prises avec une maladie ou une blessure liée au service. La stabilité financière est perçue comme l'un des nombreux aspects essentiels au bien-être d'un vétéran.

La pension à vie, qui a été annoncée en décembre 2017, inclut trois nouvelles prestations qui reconnaissent et qui indemnisent les vétérans : il s'agit d'un investissement de 3,6 milliards de dollars sur six ans, et l'ensemble des mesures entreront en vigueur le 1er avril 2019. Ces nouvelles prestations compléteront la gamme actuelle de programmes et de services, notamment en matière de gestion de cas, de soutien en santé mentale, de reconnaissance pour aidant et de réadaptation, pour ne nommer que ceux-là.

Premièrement, l'indemnité pour douleur et souffrance est une nouvelle prestation mensuelle non imposable qui reconnaît la douleur et la souffrance subies par un militaire ou un vétéran, qui sont causées par une invalidité à la suite d'une blessure ou d'une maladie liée au service. Elle remplace le paiement forfaitaire de l'indemnité d'invalidité qui a été annoncé en 2006. Elle prend la forme d'un versement mensuel maximal de 1 150 $ par mois tout au long de la vie du militaire ou du vétéran, ou d'un montant forfaitaire qui peut atteindre environ 360 000 $.

Le montant accordé est directement lié à l'ampleur de l'invalidité. Les militaires et les vétérans qui ont reçu l'indemnité d'invalidité pourraient avoir droit à un montant mensuel additionnel. Ce paiement mensuel, qui est versé au militaire ou au vétéran, s'additionne au montant forfaitaire de l'indemnité d'invalidité qui a déjà été reçue. Les calculs seront faits automatiquement pour les personnes qui sont admissibles à

individualized amount will be payable for life. No reassessment of the veteran's extent of disability is required.

Second, an Additional Pain and Suffering Compensation is a new non-taxable monthly benefit that provides additional recognition to veterans who are experiencing barriers to re-establishment in post-service life due to a severe and permanent impairment. Depending on the extent of the veteran's impairment resulting from his or her service-related disability, the monthly amount would be $500, $1,000 or $1,500.

Third, the Income Replacement Benefit is a taxable monthly benefit designed to provide income support to veterans who are experiencing barriers to re-establishment due to a health problem resulting primarily from service. The benefit is available to veterans, survivors and orphans for life, should they need it.

The current financial benefits each have their own complex eligibility and compensation schemes. In an important effort to streamline and simplify processes, the Income Replacement Benefit consolidates six benefits into one simpler benefit. It is equal to 90 per cent of the greater of the veteran's pre-release salary or a minimum amount. The minimum amount will be $48,600 in 2019, which is indicative of a middle-class income tax bracket. The amount would be less offsets, such as the Canadian Forces superannuation amount.

If a veteran cannot work due to a service-related injury or illness, they will receive this benefit for life. For veterans who are determined to have a diminished earnings capacity, the Income Replacement Benefit will include a recognition for lost career progression of 1 per cent per year in addition to the annual indexation of the benefit. This adjustment would continue to be applied to the pre-release salary until either the veteran is 60 years of age or they would have served 20 years in the military had they still been in the military.

Furthermore, veterans who wish to join the workforce may also earn up to $20,000 from employment sources before any reduction to their Income Replacement Benefit payment. The Income Replacement Benefit amount would reduce to 70 per cent before offsets after the veteran's sixty-fifth birthday. The survivor or orphan may also receive the Income Replacement Benefit in the event of a veteran or member's service-related death, at 70 per cent, which is an increase from the current 50 per cent.

ce versement. Le montant individualisé est payable à vie. Il n'est pas nécessaire de réévaluer le degré de l'invalidité du vétéran.

Deuxièmement, l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance est une nouvelle prestation mensuelle non imposable qui offre une reconnaissance additionnelle aux vétérans qui se heurtent à des entraves à la réinsertion dans la vie civile après leur service militaire en raison d'une déficience permanente et grave. En fonction du degré de la déficience du vétéran à la suite de l'invalidité liée au service, le montant mensuel peut être de 500 $, 1 000 $ ou 1 500 $.

Troisièmement, la prestation de remplacement du revenu est un montant mensuel imposable visant à offrir un soutien du revenu aux vétérans aux prises avec des obstacles à la réinsertion dans la vie civile en raison d'un problème de santé découlant principalement du service. La prestation est offerte aux vétérans, aux survivants et aux orphelins, à vie, s'ils en ont besoin.

Les prestations financières actuelles ont chacune leurs propres règles complexes entourant l'admissibilité et l'indemnisation. Dans le cadre d'efforts importants visant à rationaliser et à simplifier les processus, la prestation de remplacement du revenu regroupe six mesures en une seule. La prestation correspond à 90 p. 100 de la solde du vétéran avant sa libération ou à un montant minimal, soit la somme la plus élevée entre les deux options. En 2019, le montant minimal sera de 48 600 $, ce qui correspond à la tranche d'imposition de la classe moyenne. Des déductions s'appliqueront à la somme versée, comme les montants payables en vertu de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes.

Si un vétéran ne peut pas travailler à cause d'une blessure ou d'une maladie liée au service, il recevra cette prestation à vie. Pour les vétérans qui ont une capacité diminuée d'obtenir une rémunération, la prestation de remplacement du revenu reconnaîtra les possibilités d'avancement de carrière perdues avec une augmentation de 1 p. 100 par année, qui s'ajoute à l'indexation annuelle. Ce rajustement s'appliquera à la solde versée avant la libération jusqu'à ce que le vétéran ait atteint l'âge de 60 ans ou jusqu'au moment qui aurait marqué ses 20 ans de service.

De plus, les vétérans qui souhaitent intégrer le marché du travail peuvent gagner jusqu'à 20 000 $ par année en revenus d'emploi avant que soient apportées des réductions à la prestation de remplacement du revenu. Lorsqu'un vétéran célèbre son 65e anniversaire, il reçoit un montant correspondant à 70 p. 100 de sa solde avant libération, avant les déductions. Le survivant ou l'orphelin d'un militaire ou d'un vétéran dont le décès est lié au service peut également recevoir la prestation de remplacement du revenu. Le montant correspond à 70 p. 100 de

Additionally, survivors of a non-service-related death of a veteran prior to age 65 would receive a lump sum payment equal to 24 months of what the veteran received. This is also an increase in current eligibility.

Veterans who are entitled to the Earnings Loss Benefit, the Career Impact Allowance supplement and the Retirement Income Security Benefit will not receive less under the Income Replacement Benefit before their individual offsets than they were receiving prior to this change. Additionally, veterans who are receiving the Career Impact Allowance will automatically be eligible for the additional pain and suffering amount protected at the same grade level.

Part 4 also amends the Pension Act to authorize the Minister of Veteran Affairs to waive, in certain cases, the requirement for an application for benefits under the act, which mirrors provisions already in place in the Veterans Well-being Act. Finally, it also makes consequential amendments to other acts.

[*Translation*]

By amending the Veterans Well-being Act and making related amendments to other acts, we anticipate that Canadian Armed Forces personnel and veterans dealing with a service-related injury or illness will be able to determine which type of benefit is the best fit for their personal and family situation. Furthermore, these amendments will provide financial security for life for veterans with health problems due to their service in the Canadian Armed Forces, as well as increased financial security for surviving spouses and dependent children. Lastly, the amended act will rationalize and simplify administrative and compensation measures.

[*English*]

Thank you again for the invitation to speak to you today. I very much appreciate the opportunity to provide additional information on the changes for veterans that are included in the budget implementation act. I look forward to the continued discussion through your questions.

The Chair: Thank you very much.

la solde, ce qui représente une augmentation par rapport au 50 p. 100 offert à ce moment.

De plus, dans les cas de vétérans décédés avant l'âge de 65 ans d'une cause non liée à leur service, les survivants recevront un montant forfaitaire correspondant à 24 fois la somme mensuelle versée au vétéran. Cette mesure représente également un élargissement des critères d'admissibilité actuels.

Les vétérans qui sont admissibles à l'allocation pour perte de revenus, au supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière et à l'allocation de sécurité du revenu de retraite ne seront pas perdants avec la prestation de remplacement du revenu avant déductions par rapport à ce à quoi ils avaient droit avant le changement. Par ailleurs, les vétérans qui reçoivent l'allocation pour incidence sur la carrière seront automatiquement admissibles à l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance, selon un montant protégé de la même catégorie.

La partie 4 modifie également la Loi sur les pensions afin d'autoriser le ministre des Anciens Combattants à dispenser, dans certains cas, une personne de l'obligation de présenter une demande de compensation au titre de cette loi, ce qui correspond aux dispositions actuelles de la Loi sur le bien-être des vétérans. Enfin, elle apporte des modifications corrélatives à d'autres lois.

[*Français*]

En modifiant la Loi sur le bien-être des vétérans et en apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, nous prévoyons que les militaires et anciens combattants des Forces armées canadiennes qui doivent composer avec une maladie ou une blessure liée au service pourront déterminer quelle forme d'indemnisation convient le mieux à leur situation personnelle et familiale. De plus, ces modifications offriront une sécurité financière à vie pour les anciens combattants ayant des problèmes de santé causés après leur service dans les Forces armées canadiennes, ainsi qu'une sécurité financière accrue pour les conjoints survivants et les enfants à charge. Enfin, la loi modifiée offrira une administration et des mesures d'indemnisation rationalisées et simplifiées.

[*Traduction*]

Je vous remercie encore une fois de m'avoir invitée à prendre la parole devant vous aujourd'hui. Je suis très reconnaissante d'avoir la chance de donner des renseignements additionnels au sujet des modifications pour les vétérans, qui sont incluses dans le projet de loi d'exécution du budget. Je suis heureuse de pouvoir continuer la discussion par l'entremise de vos questions.

La présidente : Merci beaucoup.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Ms. McIntyre. I am pleased to see you again. Can you explain the mechanism for evaluating eligibility for additional benefits? If you cannot answer right now, when will you be able to give us an answer?

Ms. McIntyre: Does your question relate to one of the three pain and suffering benefits, or all three?

Senator Dagenais: Let's say all three.

Ms. McIntyre: Three new benefits will take effect on April 1, 2019: the Pain and Suffering Compensation, the Additional Pain and Suffering Compensation, and the Income Replacement Benefit. First, there is a transition period for those who are currently receiving these benefits. It will be done quickly and seamlessly. Those who apply starting on April 1, 2019, for a Pain and Suffering Compensation, for example, will have to wait approximately 16 weeks. Right now, however, we are unable to meet that deadline. We will work as quickly as possible within our service standards.

Senator Dagenais: How many veterans are eligible for the Severe Permanent Disability Benefit?

Ms. McIntyre: There are currently 70,000 veterans receiving a disability benefit. We will look at their cases to see whether they are eligible for additional benefits. It will be done automatically. By March 31, 2023, some 90,000 veterans will be receiving the Pain and Suffering Compensation. Does that answer your question?

Senator Dagenais: Yes, Ms. McIntyre. Your answer was very clear. Thank you very much.

[*English*]

Senator McIntyre: Thank you, Ms. McIntyre, for your presentation. With a name like the McIntyre, you can't go wrong.

Ms. McIntyre, as I study the legislation and listen to your presentation, I understand that Part 4 of Bill C-74 amends two acts, the Pension Act and the Veterans Well-being Act. The amendments introduce new measures, such as the Income Replacement Benefit, the Pain and Suffering Compensation and the Additional Pain and Suffering Compensation. Basically, the new legislation is consolidating certain previous benefits into new benefits.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je vous remercie beaucoup, madame McIntyre. Je suis content de vous revoir. Pouvez-vous nous expliquer le mécanisme d'évaluation d'admissibilité à l'indemnité supplémentaire? Si vous n'êtes pas en mesure de répondre aujourd'hui, quand pourrez-vous nous donner une réponse?

Mme McIntyre : Votre question porte-t-elle sur l'une des trois indemnités supplémentaires liées à la douleur et à la souffrance ou sur les trois ensemble?

Le sénateur Dagenais : Je miserais pour les trois ensemble.

Mme McIntyre : Effectivement, trois indemnités entreront en vigueur le 1er avril 2019, c'est-à-dire l'indemnité supplémentaire pour la douleur et la souffrance, le paiement additionnel pour la douleur et la souffrance et la prestation de remplacement du revenu. Tout d'abord, il y a une transition pour ceux et celles qui reçoivent ces paiements en ce moment. Cela se fera rapidement, de façon invisible. Ceux qui feront une demande à compter du 1er avril 2019, par exemple, pour obtenir une allocation pour la douleur et la souffrance, auront un délai d'attente d'environ 16 semaines. Cependant, à l'heure actuelle, nous ne sommes pas en mesure de respecter ce délai. Cela se fera aussi rapidement que possible à l'intérieur de nos normes de service.

Le sénateur Dagenais : En ce qui concerne l'indemnité pour la déficience permanente et grave, combien d'anciens combattants y sont admissibles?

Mme McIntyre : Il y a actuellement 70 000 anciens combattants qui touchent une indemnité d'invalidité. Nous allons examiner en amont ces bénéficiaires pour voir s'ils ont accès à un paiement additionnel. Cela se fera automatiquement. Dès le 31 mars 2023, environ 90 000 anciens combattants recevront cette indemnité pour compenser la douleur et la souffrance. Est-ce que cela répond à votre question?

Le sénateur Dagenais : Certainement, madame. C'était clair, net et précis. Je vous remercie beaucoup.

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Madame McIntyre, je vous remercie de votre témoignage. Il est évident qu'une personne portant le nom de McIntyre inspire confiance.

Madame McIntyre, en étudiant le projet de loi et en écoutant votre témoignage, je comprends que la partie 4 du projet de loi C-74 modifie deux lois : la Loi sur les pensions et la Loi sur le bien-être des vétérans. Les modifications introduisent de nouvelles mesures, comme la prestation de remplacement du revenu, l'indemnité pour douleur et souffrance et l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance. Essentiellement, le projet de loi regroupe certaines prestations actuelles pour en créer de nouvelles.

That said, my understanding is that some veteran groups have criticized this approach or this proposal of new benefits. For example, the group has argued that for veterans currently, in respect of the disability award, the retroactive assessment would potentially apply to produce a reduced monthly payment for life for such veterans. Is that the case?

Ms. McIntyre: Thank you very much for the question. First of all, correct, there are three new benefits coming into place, which you've named. The Income Replacement Benefit is taking six benefits and really bringing them into one. So we've got the Earnings Loss Benefit, the Extended Earnings Loss Benefit, the Retirement Income Security Benefit, the Supplementary Retirement Benefit, the Career Impact Allowance and the CIA supplement.

Indeed, it streamlines and consolidates. As I indicated, and as you would have seen in the act through your review, there are transitional provisions to ensure, in particular related to the Income Replacement Benefit, that no one currently in receipt of these benefits would receive less. If they are receiving the Earnings Loss Benefit, the retirement benefit and/or the supplement, they will have a protected amount on a go-forward basis. For those in receipt of the Career Impact Allowance, they would automatically move over to the Additional Pain and Suffering Compensation protected at the same grade level.

To your question, senator, in regard to the additional monthly amount, again you are indeed correct. Approximately, as I said to your colleague, about 70,000 individuals have already received a Disability Award from Veteran Affairs Canada.

What we would do for those individuals is we would look at their individual cases proactively, and it would all be done seamlessly to the veteran. We would compare three things. We would look at the amount they would already have received as a lump sum payment. For example, if they received the maximum amount from 2006 onwards, it would be approximately $360,000.

We would then look at what they would have received had the monthly amount been in place back to, let's say in this situation I described, 2006. At 100 per cent, the 100 per cent amount is the $360,000. We would look at the difference of those two amounts, if applicable. In some cases there would not be an amount owing to the veteran. If there is a difference, if applicable, we would then apply a life annuity factor. A life annuity factor is a consistent actuarial application that is used in pensions and insurance companies.

Cela dit, je crois comprendre que des groupes de vétérans ont critiqué cette approche ou cette proposition de nouvelles prestations. Par exemple, un groupe a affirmé que les vétérans qui reçoivent en ce moment l'indemnité d'invalidité pourraient voir leur versement mensuel à vie réduit à cause de l'évaluation rétroactive. Est-ce le cas?

Mme McIntyre : Merci beaucoup pour votre question. D'abord, vous avez raison, trois nouvelles prestations sont mises en place, et vous les avez nommées. La prestation de remplacement du revenu regroupe six mesures en une seule. Nous remplaçons donc l'allocation pour perte de revenus, l'allocation pour perte de revenus prolongée, l'allocation de sécurité du revenu de retraite, la prestation de retraite supplémentaire, l'allocation pour incidence sur la carrière et son supplément.

Le projet de loi vise bel et bien à simplifier et à regrouper les prestations. Comme je l'ai dit plus tôt, et comme vous l'avez remarqué dans le cadre de votre examen du projet de loi, des dispositions transitoires sont prévues pour garantir, en particulier en ce qui concerne la prestation de remplacement du revenu, qu'aucun bénéficiaire actuel ne reçoive un montant inférieur à la suite des modifications. Si une personne reçoit l'allocation pour perte de revenus, l'allocation de sécurité du revenu de retraite ou la prestation supplémentaire, elle profitera d'un montant protégé pour l'avenir. Pour ceux qui reçoivent l'allocation pour incidence sur la carrière, ils passeront automatiquement à l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance, selon un montant protégé de la même catégorie.

Pour répondre à votre question, monsieur le sénateur, au sujet du montant supplémentaire par mois, vous avez encore une fois raison. Comme je l'ai dit à votre collègue, environ 70 000 personnes ont reçu une indemnité d'invalidité d'Anciens Combattants Canada.

Pour ces personnes, nous étudierons leur cas de façon proactive, et le processus se déroulera sans que les vétérans en subissent le contrecoup. Nous comparerons trois éléments. Nous tiendrons compte du montant forfaitaire qu'elles auront déjà reçu. Par exemple, si elles ont reçu le montant maximum depuis 2006, la somme atteindra environ 360 000 $.

Nous allons ensuite déterminer ce qu'elles auraient reçu si le montant mensuel avait été en place depuis 2006, dans l'exemple que j'ai donné. Une incapacité totale donne droit à un montant maximum de 360 000 $. Nous examinerons l'écart entre les deux montants, s'il y a lieu. Dans certains cas, il n'y aura pas de somme due au vétéran. S'il y a un écart, un montant dû, nous appliquerons un facteur d'actualisation d'une rente viagère. Un tel facteur est un outil actuariel constant qui est utilisé par les sociétés d'assurances et de régimes de retraite.

Having said all of that, there is a nice scenario on our website that describes how the additional monthly payment would be calculated. In this case of 100 per cent disability, an individual could be eligible for an additional $880 per month for their lifetime.

Senator McIntyre: In your opinion, is there a significant disparity between financial compensation available under the Pension Act versus the New Veterans Charter and the measures included in the budget?

Ms. McIntyre: Thank you, again, very much for the question. I do recognize that this has been a consistent statement that we've received from our stakeholder organizations.

We have looked at many different scenarios to see what the impact is on a go-forward basis, because keep in mind, as I described, those currently in receipt of benefits would not receive less as of April 1, 2019.

When we look at the Pension Act, as noted in my opening remarks, the Pension Act was based very specifically on a financial scheme. It did not provide for rehabilitation, retraining, our new education benefit, caregiver recognition amounts, so solely money provided to veterans. That was the way it needed to be back then when those individuals were returning from the war.

I'll share with you two scenarios. These are available on our website. They are illustrations; we didn't choose individuals and map this to them. We wanted to provide illustrations as to how this could impact veterans.

We look at an individual at 100 per cent disability, a single 25-year-old veteran. In this case we'll say she served five years and she has amputations and PTSD. What she would receive — and it's a woman in the scenario that we have on our website — would be a lifetime total, under this new regime as of April 1, 2019, of $3.9 million after taxes. So she would be eligible for the full amount of the Pain and Suffering Compensation, Additional Pain and Suffering Compensation, Income Replacement Benefit for life, because she has barriers to re-establishment. Then, of course, she would also have case management, treatment benefits, rehabilitation and vocational assistance.

Compare that to the Pension Act. At the single rate, she would have been entitled to $3.6 million.

Cela dit, notre site web présente un scénario pratique qui décrit comment la prestation mensuelle supplémentaire sera calculée. Dans l'exemple que j'ai donné, où l'incapacité est de 100 p. 100, la personne serait admissible à un montant additionnel de 880 $ par mois à vie.

Le sénateur McIntyre : À votre avis, existe-t-il un écart important entre la compensation financière prévue dans la Loi sur les pensions et celle offerte dans la Nouvelle Charte des anciens combattants et les mesures incluses dans le budget?

Mme McIntyre : Je vous remercie, encore une fois, de votre question. Je reconnais que cet enjeu est revenu régulièrement dans nos échanges avec les organismes d'intervenants.

Nous avons étudié un grand nombre de scénarios pour déterminer les répercussions dans l'avenir parce qu'il ne faut pas oublier, comme je l'ai dit, que les bénéficiaires actuels ne doivent pas recevoir un montant inférieur à compter du 1er avril 2019.

En ce qui concerne la Loi sur les pensions, comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, cette loi s'appuie sur des mesures financières très précises. Elle n'offre rien pour la réadaptation et la formation. Elle ne prévoyait pas la nouvelle allocation pour études et formation ou l'allocation de reconnaissance pour aidant. Elle se concentre uniquement sur le versement d'une somme aux vétérans. Cette approche répondait aux besoins de l'époque lorsque les personnes revenaient de la guerre.

Je vais vous présenter deux scénarios. Ils sont accessibles sur notre site web. Ce sont des exemples; nous n'avons pas utilisé de cas réels pour appliquer ces conditions. Nous voulions donner des exemples de retombées pour les vétérans.

Nous avons étudié le cas d'une ancienne combattante âgée de 25 ans : c'est une femme dans le scénario sur le site web. Célibataire, elle est atteinte d'une invalidité évaluée à 100 p. 100. Dans cet exemple, nous dirons qu'elle a servi cinq ans, qu'elle a subi des amputations et qu'elle en est venue à souffrir de l'état de stress post-traumatique. Cette personne recevrait, selon le nouveau régime à compter du 1er avril 2019, 3,9 millions de dollars après impôt au cours de sa vie. Elle serait admissible au montant maximum de l'indemnité pour douleur et souffrance, de l'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance et de la prestation de remplacement du revenu à vie parce qu'elle ferait face à des obstacles à sa réintégration. Ensuite, bien sûr, elle aurait aussi droit aux services d'un gestionnaire de cas, à des avantages médicaux et au programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

Comparons ces résultats à ceux de la Loi sur les pensions. Selon le taux pour célibataire, elle aurait eu droit à 3,6 millions de dollars.

And I do recognize that the majority of our veterans are not at 100 per cent. Another scenario: If we look again at an individual, this time we'll have a 20 per cent disability assessment. So a knee injury, let's say, in this scenario, which is not severe. This individual would not have had a barrier to re-establishment. A 55-year-old retired after 20 years of service, but good physical and mental health. Under the go-forward in April 1, 2019, this individual would be entitled to a total value of approximately $73,000, non-taxable — which is about $220 per month — for life, as well as case management service, and rehabilitation, if needed, in the future, depending on his condition, if it worsens. However, he would also be eligible for the $80,000 Education and Training Benefit.

In comparison to the Pension Act, again, because the Pension Act was solely financial, it would have been more at the single rate of approximately $180,000 over this individual's lifetime. That does not include the other benefits that I described, which would have been available to him under the New Veterans Charter.

Senator Brazeau: Thank you, Ms. McIntyre, for your presentation. Prior to the introduction of this bill, were veterans consulted, which would have led to some of these proposed changes?

Ms. McIntyre: Thank you very much for the question. I appreciate it, because certainly our stakeholders and veterans organizations are important to what we do. I will say that, yes, we did actively consult and engage. I'll give you a few examples.

We do have six ministerial advisory groups. They are categorized by specific topics. They report directly to our minister. For example, there are advisory groups on policy, service excellence and mental health, to give you three examples.

They were all asked to provide to us — depending, again, on the lens that they have been applying — what would be best for veterans and their families moving into the future. They presented all their findings in October of 2016, I believe it was, at a veterans summit, in front of all their peers and colleagues. All that information was definitely taken into account, as well as one-on-one conversations we had with particular stakeholders over the several months leading up to the announcement and the memorandum to cabinet, which would have gone forward last fall.

Senator Brazeau: Now that we are aware of what the Government of Canada is proposing in terms of these changes, what would you say the feedback has been with respect to veterans vis-à-vis these proposed changes? Is there general support out there?

Je reconnais toutefois que la majorité des vétérans ne sont pas atteints d'une invalidité totale. Passons au deuxième scénario. Prenons le cas d'un homme dont l'invalidité a été évaluée à 20 p. 100. Il a subi une légère blessure au genou, ce qui ne représente pas un obstacle à sa réintégration. Retraité après 20 ans de service, l'homme de 55 ans estime être en bonne forme physique et mentale. Sous le nouveau régime à partir du 1er avril 2019, il serait admissible à un montant total d'environ 73 000 $ à vie, non imposable, ce qui représente environ 220 $ par mois. Il aurait également droit aux services d'un gestionnaire de cas et de réadaptation, s'il en a besoin dans l'avenir en raison de sa blessure qui s'aggrave. Par ailleurs, il serait aussi admissible à une allocation pour études et formation de 80 000 $.

Si on compare, encore une fois, avec la Loi sur les pensions, la personne aurait reçu un montant plus élevé. En fonction du taux pour célibataire, elle aurait eu droit à environ 180 000 $ au cours de sa vie parce que cette loi est axée sur l'aspect financier seulement. Les autres avantages que j'ai décrits ne sont pas inclus. Ils lui auraient été offerts selon la Nouvelle Charte des anciens combattants.

Le sénateur Brazeau : Merci de votre témoignage, madame McIntyre. Avant la présentation du projet de loi, des consultations ont-elles été menées auprès des vétérans, ce qui aurait permis d'établir une partie des changements proposés?

Mme McIntyre : Merci beaucoup pour la question. Je suis heureuse d'y répondre parce que les intervenants et les groupes de vétérans sont évidemment essentiels à ce que nous faisons. Je répondrai que nous avons effectivement mené des consultations et favorisé la mobilisation de façon proactive. Je vais vous en donner quelques exemples.

Nous disposons de six groupes consultatifs ministériels. Ils se penchent sur des sujets précis. Ils relèvent directement du ministre. Par exemple, il y a des groupes consultatifs sur les politiques, sur l'excellence du service et sur la santé mentale, pour ne vous en donner que trois exemples.

Ils ont tous le mandat — selon, encore une fois, l'aspect qu'ils étudient — de nous indiquer la meilleure voie à suivre pour les vétérans et leur famille dans l'avenir. Ils ont présenté leurs conclusions en octobre 2016, si je ne me trompe pas, lors d'un sommet des vétérans, devant tous leurs pairs et collègues. Toute l'information a bien sûr été prise en compte, tout comme l'ont été les conversations individuelles que nous avons eues avec des intervenants au cours des mois précédant l'annonce et le mémoire à l'intention du Cabinet, qui ont été présentés l'automne dernier.

Le sénateur Brazeau : Maintenant que nous savons quelles sont les modifications que le gouvernement du Canada veut proposer, comment qualifierez-vous le sentiment général parmi les vétérans? Les nouvelles mesures font-elles consensus?

Ms. McIntyre: Thank you again for the question. I will indicate that my communications colleagues and I have been mining, if you will, the data and responses through social media, as an example. I understand that for the most part the responses we're getting are neutral, which, in the field we're in, we consider to be positive. As you know, we're often faced with criticism.

Having that said, though, will it please everyone? Definitely not. As noted, the intent of this moving forward is that every individual veteran is different, and so we need to be there when they need us to be there, and we need to be there for those who need us. Certainly financial security is but one element. There are individuals, like the example I gave of the 20 per cent and the knee injury, where that person would be more than capable of working, whereas others would not be. So it's really looking at it in that light.

Senator Oh: Thank you, Ms. McIntyre, for being here. My question to you is this: Why would veterans released for medical reasons unrelated to their service be excluded from the new Income Replacement Benefit that would take effect on April 1, 2019, based on the proposed changes?

Ms. McIntyre: Thank you very much. I appreciate that question. It's very pertinent. The question is in relation to our Rehabilitation Services and Vocational Assistance Program.

Currently, we do have what we call a gateway for those medically releasing. Those medical releases, as you noted, sir, may be because of a non-service-related reason. As of April 1 of 2019, we will be closing that gateway. However, in essence, we will be ending rehabilitation, vocational assistance and income replacement benefits for those who medically release for non-service-related reasons. A five-year temporary gateway will be created, from April 2019 to April 2024, to allow non-service-related medically released veterans to receive medical or psychosocial rehabilitation from Veterans Affairs Canada. There will be a temporary gateway for those two services. Vocational rehabilitation and income support would be provided through Canadian Forces Long Term Disability.

In essence, of the four, two will continue to be through Veterans Affairs Canada for that five-year period. Two are currently being offered by the Canadian Forces Long Term Disability, and that's where those individuals would go. During this temporary period of five years, we are working actively with our Canadian Armed Forces colleagues to ensure a seamless transition and to eventually be able to determine what will be best on a go-forward basis for this group of veterans.

Mme McIntyre : Je vous remercie encore une fois pour la question. Mes collègues des communications et moi sommes en train d'extraire, si je peux m'exprimer ainsi, les données et les réactions dans les médias sociaux, par exemple. J'ai constaté que la majeure partie des commentaires sont neutres, ce qui, dans notre domaine, est considéré comme positif. Comme vous le savez, nous sommes souvent la cible de critiques.

Cela dit, les modifications feront-elles l'unanimité? Bien sûr que non. Comme il a été soulevé, l'application de cette approche repose sur l'idée que chaque vétéran est unique, et que nous devons offrir de l'aide aux moments opportuns et aux personnes qui en ont besoin. La sécurité financière n'est évidemment qu'un aspect de la question. Il y a des anciens combattants, comme l'exemple que j'ai donné de l'homme blessé au genou ayant une invalidité de 20 p. 100, qui peuvent très bien travailler, alors que c'est impossible pour d'autres. Il s'agit donc d'adopter ce point de vue.

Le sénateur Oh : Merci de votre participation, madame McIntyre. Voici ma question : pourquoi les vétérans libérés pour raisons médicales non liées à leur service seraient-ils exclus de la nouvelle prestation de remplacement du revenu qui prendrait effet le 1er avril 2019 selon les changements proposés?

Mme McIntyre : Merci beaucoup de votre question, qui est très pertinente. Elle est liée au Programme de services de réadaptation et d'assistance professionnelle.

En ce moment, nous disposons de ce que nous appelons une voie d'accès de la libération pour raisons médicales. Ces militaires libérés pour des raisons médicales, comme vous l'avez souligné, monsieur, peuvent l'être pour des causes non liées au service. À compter du 1er avril 2019, nous fermerons cette voie d'accès. Toutefois, en somme, nous mettrons fin aux allocations de réadaptation, d'assistance professionnelle et de remplacement du revenu pour ceux qui sont libérés pour raisons médicales non liées à leur service. Une voie d'accès temporaire de cinq ans sera créée, d'avril 2019 à avril 2024, pour permettre aux vétérans libérés pour raisons médicales non liées à leur service de recevoir des soins de réadaptation psychosociale ou médicale d'Anciens Combattants Canada. Il y aura une voie d'accès temporaire pour ces deux services. La réadaptation professionnelle et le soutien au revenu seraient fournis par l'entremise du programme d'invalidité de longue durée des Forces canadiennes.

En gros, sur quatre, deux continueront de relever d'Anciens Combattants Canada pendant cette période de cinq ans. À l'heure actuelle, deux sont fournis dans le cadre du régime d'invalidité de longue durée des Forces armées canadiennes et c'est vers celui-ci que ces personnes devraient se tourner. Pendant cette période de cinq ans, nous allons nous employer, en collaboration avec nos collègues des Forces armées canadiennes, à assurer une transition sans heurts ainsi qu'à en arriver à la solution optimale à adopter pour ce groupe de vétérans.

I will also note, sir, that those currently in receipt of all of the benefits would continue to be in receipt after April 1, 2019.

Senator Oh: How many veterans released for medical reasons unrelated to their service currently receive the Earnings Loss Benefit? Do you have any idea?

Ms. McIntyre: Thank you for the question. Unfortunately, I do not know. We can certainly follow up. I understand that's not a number that is necessarily readily available. When an individual medically releases, obviously they are now welcomed into our program. We will need to verify whether we can break down that number to determine those that are non-service versus those that are service. I'll have to follow up on that.

Senator McPhedran: Thank you, Ms. McIntyre. My question builds on the question from Senator McIntyre, which I heard your answer to as being one of the protection of current recipients.

Casting forward, what are the calculations after this population of current recipients and after your transition period? Will the new scheme, overall, benefit at an equivalent or greater level than if the previous combination of funding had been continued? In other words, do we anticipate overall greater financial benefits in the future, after the transition stage, or not?

Ms. McIntyre: Thank you very much for the question. I'm glad that it's understood how those transitioning would not be impacted. Certainly, on a go-forward basis, so as of April 1, 2019, we will be into a new scheme, still under the Veterans Well-being Act, where we are increasing financial security for those who need it.

Overall, this is a package of benefits, services and programs — a package that looks at the well-being of veterans and their families. If we look at it as a package, it definitely is not any less than what an individual would be receiving now.

For example, the Education and Training Benefit of up to $80,000 is something the government has added recently. The amount of the Income Replacement Benefit would not be changed. It's still 90 per cent of pre-release earnings. The Additional Pain and Suffering Compensation is a non-taxable amount, so that too would have an increased amount.

Overall, to answer your question, in looking at the whole scheme of benefits, it certainly would be a package that would be more generous in the long run.

Je tiens en outre à souligner, monsieur, que les personnes qui touchent toutes les prestations à l'heure actuelle continueraient de les recevoir après le 1er avril 2019.

Le sénateur Oh : Combien de vétérans libérés pour raisons médicales non liées à leur service touchent actuellement l'allocation pour perte de revenus? En avez-vous une idée?

Mme McIntyre : Je vous remercie de cette question. Malheureusement, je ne le sais pas. Nous pouvons certainement vérifier. À ma connaissance, ce chiffre n'est pas nécessairement facile à obtenir. Naturellement, les vétérans libérés pour raisons médicales sont admissibles à notre programme. Nous allons devoir vérifier si nous pouvons ventiler ce chiffre afin de déterminer le nombre de vétérans libérés pour une raison non liée à leur service par opposition à ceux qui l'ont été pour une raison liée à leur service. Je vais devoir vous revenir sur ce point.

La sénatrice McPhedran : Merci, madame McIntyre. Ma question se situe dans le prolongement de celle du sénateur McIntyre, à laquelle vous avez répondu qu'il s'agissait d'une des protections prévues pour les prestataires actuels.

Quels sont les chiffres à plus long terme pour les groupes de prestataires à venir et après votre période de transition? Dans l'ensemble, la nouvelle formule sera-t-elle aussi ou plus avantageuse que ne l'aurait été l'ensemble précédent de mesures financières? Autrement dit, globalement, prévoyons-nous ou non des avantages financiers supérieurs plus tard, après l'étape de la transition?

Mme McIntyre : Merci beaucoup de cette question. Je suis heureuse de voir qu'il est bien clair qu'il n'y aura pas de répercussions pour les personnes qui vont faire la transition. Par la suite, c'est-à-dire à partir du 1er avril 2019, un nouveau programme sera en place, toujours aux termes de la Loi sur le bien-être des vétérans, et permettra d'accroître la sécurité financière de ceux qui en ont besoin.

Globalement, il s'agit d'un ensemble de prestations, de services et de programmes — un ensemble qui vise le bien-être des anciens combattants et de leur famille. D'un point de vue global, cet ensemble n'est certainement pas inférieur à ce qu'une personne reçoit à l'heure actuelle.

Ainsi, l'allocation pour études et formation pouvant atteindre 80 000 $ est une mesure que le gouvernement a instaurée récemment. Le montant de la prestation de remplacement du revenu resterait le même, soit 90 p. 100 du revenu que gagnait le vétéran avant sa libération. L'indemnité supplémentaire pour douleur et souffrance est un avantage non imposable; ce montant serait donc, lui aussi, plus élevé.

Pour répondre à votre question, globalement, cet ensemble de prestations est certainement plus généreux à long terme.

Senator McPhedran: If I may, I'm quite interested in your use of the term "neutral" in describing responses to the proposed scheme. How is that possible? How many advocacy groups were consulted? It just seems highly unusual that advocacy groups would be neutral.

Ms. McIntyre: Thank you very much for the question. When I used "neutral" as a term, it was in reference to the mining that our communications team does of social media, so through posts on Facebook and through tweets on Twitter. Overall, they look at the different comments and the different symbols that are used, and they are able to determine overall what the feedback is. In this case, for the most part, it has been neutral.

In terms of actually going out and asking stakeholder organizations what they think, we have not done that. We did engage advisory groups, as I noted to your colleague Senator Brazeau, and they have certainly provided feedback. Again, I think it is very individual.

Just to reinforce, I certainly think this is a solid package going forward, but again, every situation is different.

Senator McPhedran: One more quick question on that, please. The question is geared to those from whom you have heard, including your advisory process. How many within the advisory process very distinctly supported these changes?

Ms. McIntyre: Thank you very much. We did not specifically ask those questions. I think certainly we took all of the information forward, but we did not go out to every member of the advisory group to seek their feedback. I think that's your question, senator.

Senator McPhedran: Yes.

Ms. McIntyre: We do know, however, through client satisfaction surveys currently what the thoughts are, but into the future, that will certainly be a piece that will be included in satisfaction surveys on a go-forward basis.

Senator McPhedran: Thank you.

Senator Griffin: I come from Prince Edward Island where we often have large families, or we certainly did in my day; I'm from a family of eight children. I notice that the number of family members is not being taken into account, comparing the current benefits with the former benefits. I am wondering what the logic is behind this. Would someone with no children get the same benefit as someone with a family of eight children?

La sénatrice McPhedran : Je me permets de souligner que je trouve votre emploi du mot « neutre » pour décrire les réactions à la formule proposée assez intéressant. Comment est-ce possible? Combien de groupes de défense des intérêts des vétérans ont été consultés? Cela me semble tout à fait inhabituel que de tels groupes soient neutres.

Mme McIntyre : Merci beaucoup de votre question. Quand j'ai utilisé le terme « neutre », je faisais allusion aux résultats des activités d'exploration de données de notre équipe des communications dans les médias sociaux, c'est-à-dire dans les commentaires sur Facebook et les gazouillis sur Twitter. En gros, l'équipe regarde les commentaires et les différents symboles qui sont utilisés et elle peut déterminer la nature générale de la rétroaction. Dans ce cas-ci, dans l'ensemble, elle est neutre.

Pour ce qui est de demander directement l'opinion des organismes d'intervenants, ce n'est pas une démarche que nous avons faite. Nous avons travaillé avec des groupes consultatifs, comme je l'ai mentionné à votre collègue le sénateur Brazeau, et ils ont bel et bien formulé des commentaires. Encore une fois, je pense que c'est différent dans chaque cas.

Je tiens à répéter que, à mon avis, nous aurons là un bon ensemble de mesures, mais, encore une fois, chaque situation est différente.

La sénatrice McPhedran : J'aurais une dernière petite question à ce sujet, s'il vous plaît. Elle porte sur les personnes qui vous ont donné leur opinion, y compris les groupes consultatifs. Parmi les personnes consultées, combien se sont montrées clairement en faveur de ces changements?

Mme McIntyre : Merci beaucoup. Nous n'avons pas posé explicitement ce genre de question. Nous avons certainement tenu compte de toute l'information recueillie, mais nous n'avons pas demandé l'avis de chacun des membres du groupe consultatif. Je pense que cela répond à votre question, sénatrice.

La sénatrice McPhedran : Oui.

Mme McIntyre : Cela dit, nous savons, grâce à nos sondages sur la satisfaction de la clientèle, ce que les gens pensent à l'heure actuelle. Ce sera certainement un élément qui sera ajouté à nos sondages plus tard.

La sénatrice McPhedran : Merci.

La sénatrice Griffin : Je viens de l'Île-du-Prince-Édouard, où les familles sont souvent nombreuses, du moins c'était comme cela dans mon temps. Je viens d'une famille de huit enfants. En comparant les prestations actuelles avec les anciennes, je constate qu'on ne tient pas compte du nombre de personnes que compte la famille. Je me demande quelle est la logique derrière cette façon de faire. Une personne sans enfant

Ms. McIntyre: Thank you very much, senator, for the question. I know specifically the Pension Act is what you're referring to where we do have a single rate, a married rate and then a rate depending on dependents. I think we need to keep in mind that the Pension Act was solely a financial payment provided to veterans, again, depending on some of those criteria. There were also other amounts for exceptional incapacity, the Attendance Allowance and so forth.

The principle of the New Veterans Charter was different when it came into force. It was premised on the occasional rehabilitation, wanting to reintegrate an individual into transitioning out of the military, whatever that might mean for them. Aside from the direct payments — for example, the Pain and Suffering Compensation and Additional Pain and Suffering Compensation — it's one rate, regardless of family situation.

There are, however, built into the New Veterans Charter, provisions for spouses, children, dependents and orphans, depending on the situation, for things such as vocational rehabilitation. If a veteran is not able to complete their vocational rehabilitation, a spouse may do so. That is much greater than what would have existed as that mere payment under the Pension Act.

We also have a Caregiver Recognition Benefit, which just came into place on April 1, 2018, $1,000 a month payable to a caregiver, which in most cases tends to be a spouse but could also be a child over the age of 18. That is an additional benefit as well. Career Transition Services is also available to spouses, and that's a transition mechanism to help them.

Just to give you a few examples that it is broader than just the financial amount of money, and a lot of programs and services do include families.

Senator Griffin: Thank you. I have another question. It's not really related, but I guess at the end of the day I'm looking to see if you're aware of it. The service dog tax benefit seems to have been voided due to CRA not currently recognizing service dogs. I'm wondering if you're familiar with that issue and what the understanding or rationale is with that.

Ms. McIntyre: Thank you very much for the question. I am aware of the issue. I can say that here at Veterans Affairs Canada, we are currently doing research into the efficacy of

toucherait-elle la même prestation qu'une personne ayant huit enfants?

Mme McIntyre : Merci beaucoup de cette question, sénatrice. Vous faites allusion à la Loi sur les pensions, qui prévoit un taux pour les célibataires, un taux pour les personnes mariées et un taux fondé sur le nombre de personnes à charge. Je pense qu'il ne faut pas oublier que la Loi sur les pensions ne comprenait qu'une mesure financière, un montant versé aux vétérans, encore une fois, selon certains de ces critères. Elle prévoyait aussi d'autres montants, comme l'allocation d'incapacité exceptionnelle et l'allocation pour soins.

Lorsqu'elle est entrée en vigueur, la Nouvelle Charte des anciens combattants reposait sur un principe différent. Elle était fondée sur le principe de la réadaptation, la transition de la personne à la vie civile, qui serait différente pour chacun. Mis à part les paiements directs — par exemple, l'indemnité pour souffrance et douleur et l'indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur —, il n'y a qu'un seul taux, peu importe la situation familiale.

La Nouvelle Charte des anciens combattants renferme cependant des dispositions visant les conjoints, les enfants, les personnes à charge et les orphelins, selon la situation, pour des choses telles que la réadaptation professionnelle. Si la réadaptation professionnelle n'est pas possible pour un ancien combattant, son conjoint peut se prévaloir des services. Cette mesure est beaucoup plus généreuse que le simple paiement qui était prévu par la Loi sur les pensions.

Nous avons également l'allocation de reconnaissance pour aidant, en place depuis le 1er avril dernier. Il s'agit d'un montant de 1 000 $ par mois versé à l'aidant, qui, la plupart du temps, est le conjoint, mais pourrait aussi être un enfant de plus de 18 ans. C'est aussi un avantage en plus. Les services de réorientation professionnelle sont également offerts aux conjoints; c'est un mécanisme de transition qui vise à les aider.

Voilà quelques exemples pour montrer que les mesures sont plus larges que le simple versement d'un montant d'argent et qu'un bon nombre de programmes et de services englobent bel et bien les familles.

La sénatrice Griffin : Merci. J'ai une autre question. Elle porte sur un sujet différent, mais, je suppose que, en fin de compte, je veux voir si vous êtes au courant. Le crédit d'impôt pour les chiens d'assistance semble avoir été annulé étant donné que l'Agence du revenu du Canada ne reconnaît pas les chiens d'assistance à l'heure actuelle. Je me demande si vous êtes au courant du problème et comment on justifie la situation.

Mme McIntyre : Merci beaucoup de votre question. Je connais le dossier. Je peux vous dire qu'ici, à Anciens Combattants Canada, nous sommes en train de faire des

service dogs. We have preliminary results and hope to have further results come this summer.

I am aware of the medical expenses tax credits that are amendments to the Income Tax Act for psychiatric service dogs, where expenses would be recognized in respect of an animal providing those types of services. I understand that they are coming into effect for the current tax year, but aside from that, I don't know if they are having any particularities or challenges putting those into place.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: First, I would like to apologize for my tardiness. I was with a group of victims. I will try to make up for lost time.

My first question is for Ms. McIntyre. You mentioned a certain number of veterans who might benefit from the new packages. Do you have a percentage rather than a number? Numbers are always relative, while percentages give us a good idea of how many people might be eligible.

Ms. McIntyre: Thank you for your question. I will need several minutes to do the math in my head. If you will allow me to, I will get back to you with the percentage.

Senator Boisvenu: Of course.

I have another question along the same lines as the one asked by Senator McPhedran. Were veterans consulted about the new measures? We know that, in recent months, veterans have severely criticized the federal government. Many of them have made the headlines because of their court cases. Also, how happy are they about the new measures?

Ms. McIntyre: Thank you for your question. I would say that we consulted not only with the six departmental committees that deal with different topics, but also with key stakeholders.

Senator Boisvenu: I am talking about veterans, the people who will benefit from the service. I am not talking about administrators or politicians. Were the people who have been mired in the legal system for years trying to get respect for their rights consulted, and how happy are they with the program and the new measures?

Ms. McIntyre: Thank you for the clarification. I should have mentioned that the members of the departmental advisory committee are veterans. I do not want to say any more about the legal proceedings, but I can confirm that the committee members

recherches sur l'efficacité des chiens d'assistance. Nous avons des résultats préliminaires et nous espérons avoir d'autres résultats cet été.

Je suis au courant des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu qui feraient en sorte que certaines dépenses engagées pour un chien d'assistance psychiatrique seraient admissibles au titre du crédit d'impôt pour frais médicaux. Je crois comprendre qu'elles vont entrer en vigueur pour l'année fiscale en cours. Pour le reste, je ne sais pas si leur mise en œuvre comporte des particularités ou des difficultés quelconques.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : D'abord, je tiens à m'excuser de mon retard, j'étais avec un groupe de victimes. Je tenterai de reprendre un peu le temps perdu.

Ma première question s'adresse à Mme McIntyre. Vous avez parlé d'un certain nombre d'anciens combattants qui pourraient bénéficier des nouvelles prestations. Avez-vous un pourcentage plutôt qu'un nombre? Un nombre, c'est toujours relatif, alors qu'un pourcentage nous donne une bonne idée de ce qui serait admissible.

Mme McIntyre : Je vous remercie de votre question. Il me faudrait plusieurs minutes pour faire le calcul mathématique dans ma tête. Si vous me le permettez, je vous reviendrai avec ce pourcentage.

Le sénateur Boisvenu : Absolument.

J'ai une autre question en complément à celle de la sénatrice McPhedran. Les anciens combattants ont-ils été consultés au sujet des nouvelles mesures qui seront mises en place? Parce qu'on sait que, au cours des derniers mois, les anciens combattants ont critiqué sévèrement le gouvernement fédéral. Plusieurs ont fait les manchettes en raison de poursuites devant les tribunaux. Aussi, quel est le degré d'adhésion en ce qui concerne les nouvelles mesures?

Mme McIntyre : Je vous remercie de votre question. Je dirais qu'il y a eu des consultations, non seulement au sein des six comités ministériels qui traitent de différents thèmes, mais aussi avec des intervenants clés.

Le sénateur Boisvenu : Je vous parle des anciens combattants, de ceux qui vont bénéficier du service. Je ne parle pas des administrateurs ou des politiciens. Ceux qui sont dans une espèce de tourmente légale depuis des années dans le but d'être respectés ont-ils été consultés? Et quel est leur niveau d'adhésion à ce programme ou à ces nouvelles mesures?

Mme McIntyre : Je vous remercie de la clarification. J'aurais dû préciser que les membres qui siègent au comité consultatif ministériel sont des anciens combattants. Je ne peux pas en dire plus sur la procédure légale, mais je peux confirmer que les

are veterans who have and will continue to have access to services, as well as family members.

As to how happy they may be, I think that that is a personal question for each individual. We have taken steps to address the criticisms and ensure financial stability for life with different options based on each person's situation through monthly or lump-sum compensation. As to how happy veterans may be, you can ask the members of the veteran community.

Senator Boisvenu: The members of the committee you are referring to are appointed by the government, are they not?

Ms. McIntyre: They are chosen by the minister himself.

Senator Boisvenu: Are many of these members disabled veterans?

Ms. McIntyre: Yes.

Senator Boisvenu: What percentage of members have a permanent disability?

Ms. McIntyre: I can't tell you off the top of my head, but we can certainly provide you with a list of members. The information is available on our website. I could check under the Access to Information Act and get back to you about the numbers. We can certainly provide the names of the committee members, because the information is on our public website.

Senator Boisvenu: If I understand correctly, veterans who live far from Ottawa, those who live in Western Canada, the Maritime provinces or other countries, were unable to participate in a consultation that would have allowed them to decide whether the program, which has been in place for several decades, meets their needs.

Ms. McIntyre: There are members on these departmental committees from Quebec, the Atlantic provinces and British Columbia. It depends what you mean by "direct consultation." They were certainly consulted and involved —

Senator Boisvenu: But, if I understand correctly, there was no direct consultation other than of committee members. I am not trying to discredit them in any way but, the reality of the people who sit on these committees can often differ from that of others. I understand that veterans were not consulted.

You said that the program would be more generous in the long term. When a government or department mentions generosity in the long term, it frightens me, because it means that the program

membres qui siègent à ces comités sont des anciens combattants qui ont accès aux services et qui continueront d'y avoir accès, de même que des membres des familles.

En ce qui concerne le niveau d'adhésion, je crois qu'il s'agit d'une perspective personnelle et individuelle. On a fait des pas en avant pour répondre aux critiques et pour assurer une stabilité financière à vie avec des options, selon les situations de chacun, en versant des paiements mensuels ou un paiement forfaitaire. Pour ce qui est du niveau d'adhésion, vous pouvez aussi poser la question aux membres de la communauté des anciens combattants.

Le sénateur Boisvenu : Les membres du comité dont vous parlez, ce sont des gens qui sont nommés par le gouvernement. N'est-ce pas?

Mme McIntyre : Ils sont choisis par le ministre lui-même.

Le sénateur Boisvenu : Parmi ceux-ci, y a-t-il un pourcentage élevé d'anciens combattants handicapés?

Mme McIntyre : Oui.

Le sénateur Boisvenu : Quel est le pourcentage des membres qui ont un handicap permanent?

Mme McIntyre : Je ne peux pas vous le dire de mémoire, mais nous pouvons certainement vous fournir la liste des membres. Cette information est disponible sur notre site web. Je pourrais le vérifier au moyen de la Loi sur l'accès à l'information et vous fournir un chiffre. Nous pouvons certainement vous fournir les noms des membres des comités, parce que cette information figure sur notre site web public.

Le sénateur Boisvenu : Si je comprends bien, les anciens combattants qui vivent loin d'Ottawa, ceux qui sont de l'Ouest canadien, des Maritimes ou d'ailleurs au pays, n'ont pas pu participer à une consultation qui leur aurait permis de savoir si le programme, qui est en œuvre depuis des décennies, répond à leurs attentes.

Mme McIntyre : Des gens du Québec, de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique sont membres de ces comités ministériels. Cela dépend de ce que vous entendez par « consultation directe ». Il est sûr qu'ils ont été consultés et engagés...

Le sénateur Boisvenu : Cependant, si je comprends bien, il n'y a pas eu de consultation directe. J'exclus les membres du comité. Je ne veux pas leur enlever quelque crédit que ce soit, mais, souvent, la réalité des gens qui siègent à ces comités peut différer de celle des gens sur le terrain. Je comprends qu'il n'y a pas eu de consultation auprès des anciens combattants.

Vous avez dit que le programme serait plus généreux à long terme. Lorsqu'un gouvernement ou un ministère parle de générosité à long terme, ça m'effraie, parce que ça signifie qu'il

is less generous in the short term. How generous will the program be in the short, medium and long term? Not only over four or five years, but in the short term: how will veterans benefit from the program?

Ms. McIntyre: Thank you for your question. The program will be more generous. We need to look beyond the financial aspect to the services and benefits. We need to look at the entire program. Each veteran needs different things from Veterans Affairs Canada. The measures include educational assistance, the Additional Pain and Suffering Compensation and dental coverage, which was introduced in April. We will also make changes to the rehabilitation program for survivors. Those are some examples. It is important to look at the program as a whole and not only from a financial point of view.

Senator Boisvenu: Thank you very much.

[*English*]

Senator Richards: Thank you for coming here today, Ms. McIntyre. Full disclosure, I'm married to a McIntyre. Everything is always in flux. I'm just wondering how it is decided who gets what packages of compensation. Can these compensation packages change over time from individual to individual? How do you assess that? Is that an ongoing thing you have in the department? Is it a medical thing within the military that these are assessed? How does it go?

Ms. McIntyre: Thank you for the questions. There are three new benefits we propose to introduce on April 1 of 2019, two of which are focusing on pain and suffering. The Pain and Suffering Compensation and the Additional Pain and Suffering Compensation, those two amounts, are based on an extent of disability arising from a service-related disability, injury or illness. The maximum amount at 100 per cent is $360,000 or $1,150 per month.

On page 542 of the bill, you will see the table that has the percentages and the amounts, depending on your extent of disability. That is an amount that is paid. There will be no decrease to that amount ever. An individual could ask for a reassessment. Of course, there is a risk in asking for a reassessment on the Additional Pain and Suffering Compensation amount in that their grade level may go down. Traditionally, that is not something we proactively do. That is, if you will, consistent.

On the income replacement side, which is the 90 per cent of pre-release, there are certainly eligibility criteria. If an individual does not have a barrier to re-establishment — that is, they are

est moins généreux à court terme. Comment ce programme sera-t-il généreux à court terme, à moyen terme et à long terme? Pas seulement dans une perspective de quatre ou cinq ans, mais à court terme, comment ces gens pourront-ils bénéficier de ce programme?

Mme McIntyre : Merci de la question. Le programme sera plus généreux. Il faut regarder non seulement le côté financier, mais aussi les services et les avantages. Il faut regarder le tout dans son ensemble. Chaque ancien combattant a des besoins différents auprès d'Anciens Combattants Canada. Parmi les mesures, on retrouve le programme d'allocation pour l'éducation, le paiement additionnel pour la souffrance et la douleur ainsi que le paiement pour les soins dentaires, qui a commencé en avril. Nous apporterons aussi des changements au programme de réadaptation pour les survivants. Voilà des exemples. Il est important d'examiner le tout dans son ensemble et pas seulement le côté financier.

Le sénateur Boisvenu : Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Le sénateur Richards : Merci d'être avec nous aujourd'hui, madame McIntyre. Par souci de transparence, permettez-moi de mentionner que je suis marié à une McIntyre. Tout change constamment. Je me demande sur quoi on se fonde pour déterminer qui bénéficiera de quelles mesures. Ces ensembles de mesures d'indemnisation peuvent-ils changer au fil du temps d'une personne à l'autre? Comment la décision est-elle prise? Y a-t-il un processus établi au sein du ministère? Ces choses sont-elles évaluées couramment dans l'armée pour des raisons médicales? Comment cela fonctionne-t-il?

Mme McIntyre : Merci de ces questions. Nous proposons d'instaurer trois nouvelles prestations à compter du 1er avril 2019, dont deux sont liées à la douleur et à la souffrance. Dans le cas de l'indemnité pour souffrance et douleur et de l'indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur, le montant est fondé sur le degré d'invalidité découlant d'une invalidité, d'une blessure ou d'une maladie attribuable au service. Le montant maximal pour une invalidité dont le degré est évalué à 100 p. 100 est de 360 000 $ ou 1 150 $ par mois.

La page 542 du projet de loi renferme un tableau dans lequel figurent les taux d'indemnité et les montants selon le degré d'invalidité. C'est le montant versé. Il ne diminuera jamais. Une personne pourrait demander à ce que son cas soit réévalué. Naturellement, une demande de réévaluation du montant de l'indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur comporte le risque que le degré d'invalidité baisse. Habituellement, ce n'est pas une chose que nous faisons de manière proactive. Cela est donc, si on veut, stable.

Du côté du remplacement du revenu, qui est de 90 p. 100 du revenu gagné avant la libération, il y a des critères d'admissibilité. La personne qui ne présente pas d'entrave à la

able to go out and work in the workplace — then they would not be eligible for that amount. They may not be eligible for vocational rehabilitation. That, too, is assessed on an ongoing basis. It is very much tied to barriers to re-establishing in the workplace. I hope that answers your question.

Senator Richards: It does in part. My only concern was a person comes home from deployment from Mali, for instance, and they are fine for a year or two, or they seem to be fine. They are assessed based on being fine for a year or two. All of a sudden, however, they are not so fine. That would be treated with great seriousness, would it? They would be allowed to be reassessed on that? That's what I wanted to know.

Ms. McIntyre: Yes. That's very important. They can come back at any point in time because their situation may worsen, and so on. Thank you for clarifying that.

Senator Richards: Thank you very much.

The Chair: Final question, Senator Dagenais.

[*Translation*]

Senator Dagenais: If I understand you correctly, the files of current beneficiaries may be re-examined. It may happen that some veterans will see their benefits reduced rather than increased. How will you deal with this sort of situation? You can imagine the problems that a decrease in benefits could cause for families.

Ms. McIntyre: Thank you, senator. Current benefits will not be reassessed. Benefits will not decrease. There will be financial protection for loss of earnings. In the case of pain and suffering, depending on the beneficiary's disability percentage, there could be an additional payment, but none of the benefits already paid out will be recovered. Those currently receiving the earnings loss benefit will not have their benefits reduced. Benefits will be protected in the future.

Senator Dagenais: Thank you very much, Ms. McIntyre.

[*English*]

The Chair: Ms. McIntyre, we want to thank you again for appearing. We appreciate you answering our questions.

In our second panel today, we are pleased to welcome Mr. Brian McKenna from Equitas Society. We will hear your opening statement, and then we will have some questions for you.

réinsertion dans la vie civile — c'est-à-dire qui peut occuper un emploi —, n'est pas admissible à ce montant. Elle ne sera peut-être pas admissible à la réadaptation professionnelle. Cet élément est lui aussi évalué couramment. C'est vraiment une question d'entraves à la réinsertion dans le monde du travail. J'espère que cela répond à votre question.

Le sénateur Richards : Oui, en partie. Ce qui me préoccupe est ceci : une personne revient d'une mission au Mali, par exemple, et elle va bien pendant un an ou deux, ou semble bien aller. Sa situation est évaluée en conséquence. Tout à coup, les choses changent et elle commence à aller moins bien. On prendrait cette situation très au sérieux, oui? Son cas pourrait être réévalué? C'est ce que je voulais savoir.

Mme McIntyre : Oui. C'est un détail très important. La personne peut revenir n'importe quand parce que son état s'est aggravé, et cetera. Merci d'avoir apporté cette précision.

Le sénateur Richards : Merci beaucoup.

La présidente : Une dernière question, sénateur Dagenais, vous avez la parole.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Dans votre présentation, si j'ai bien compris, il peut être question du réexamen des dossiers des prestataires actuels. Il n'est pas impossible que certains voient leur indemnité réduite plutôt qu'augmentée. Comment allez-vous traiter ce genre de situation? On peut imaginer les problèmes qu'une réévaluation de prestations à la baisse pourrait occasionner à une famille.

Mme McIntyre : Merci de votre question, sénateur. Il n'y aura pas de réévaluation des prestations actuelles. On ne réduira pas les prestations. Il y aura une protection financière pour la perte de revenu. Quant à la douleur et à la souffrance, dépendamment du pourcentage d'invalidité du prestataire, il pourrait y avoir un paiement additionnel, mais on ne récupérera pas les sommes déjà versées. Et ceux qui bénéficient des services de perte de revenu ne verront pas leurs prestations réduites. Il y aura une protection à l'avenir.

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, madame McIntyre.

[*Traduction*]

La présidente : Madame McIntyre, nous tenons à vous remercier encore une fois d'avoir comparu. Nous vous sommes reconnaissants d'avoir répondu à nos questions.

Notre deuxième témoin aujourd'hui, que nous accueillons avec plaisir, est M. Brian McKenna, du groupe Equitas Society. Nous allons entendre votre déclaration préliminaire, puis nous vous poserons des questions.

Brian McKenna, Director, Equitas Society: Thank you to the Senate for the opportunity to speak on behalf of the Equitas Society. I'm Brian McKenna, a retired veteran and a member of the Equitas board. The inception of our society was to provide some means of comparable compensation or parity to the veterans wounded after the adoption of the NVC, the New Veterans Charter, and those that were administered under the Pension Act. With that statement on its own, it becomes self-evident that the Pension for Life isn't close to being good enough. It isn't parity. Even the minister himself was forthcoming enough to say that fairness and parity weren't his goal.

I'm not going to spend too much time going point for point about a legislative document that was never designed to live up to that political obligation in the first place. I am going to present a few things that I think are the most glaring issues, and they are ones for which I believe there are possible legislative changes available.

I'm presenting ideas that I think you can effect by recommending amendments. I'm not here to mince words; these are not fixes. Were they to be fixes, I'd simply tell you to read the recommendation of the minister's own policy advisory group which gave specific advice not to follow down this path of essentially dividing an insufficient and unfair amount over a number of years. And I would ask you to read the recommendation of what they did say to do that the minister's own policy advisory committee gave, which was to combine the good aspects of the rehabilitation programming with the compensation strengths of the Pension Act.

The first and most glaring gap is one of the government's most repeated lines on the veterans file — that families matter, that spouses matter, that children matter. The spousal amount added to the Pension Act for those that qualify, even those receiving the Pension Act in the year 2018, is $698. For those under the New Veterans Charter, it's zero. Next year, under the Pension for Life, it's zero. It does not exist.

For the first child of the injured veteran under the Pension Act, it's $363. Under the New Veterans Charter, it's zero, and that remains zero under the Pension for Life. The second child under the Pension Act was $265, again zero and again zero, with the NVC and the Pension for Life. Each additional child past that was an additional $209 and, of course, zero and zero again under the New Veterans Charter and the Pension for Life. The family benefits, the spousal amounts, and the amounts for additional children, for children in general, are not there.

Brian McKenna, directeur, Equitas Society : Je vous remercie de me donner cette occasion de témoigner au nom d'Equitas Society. Je m'appelle Brian McKenna. Je suis un vétéran à la retraite et un membre du conseil d'Equitas. Cet organisme a été créé dans le but de fournir un mécanisme pour aider les vétérans blessés après l'adoption de la Nouvelle Charte des anciens combattants à obtenir une indemnisation comparable — ou la parité — à ce qui était prévu par la Loi sur les pensions. À lui seul, cet énoncé indique que la pension à vie est bien loin d'être à la hauteur. Elle n'assure pas la parité. Le ministre a lui-même dit que l'équité et la parité n'étaient pas ses objectifs.

Je ne vais pas prendre le temps de passer en revue de façon détaillée un document législatif qui n'a jamais eu pour objet de respecter une obligation politique pour commencer. Je vais soulever quelques points qui, à mon avis, constituent les problèmes les plus flagrants et qui, je le pense, pourraient faire l'objet de modifications législatives.

Je vais présenter des idées sur lesquelles vous pourriez agir en recommandant des amendements. Je n'irai pas par quatre chemins; ce ne sont pas des solutions. S'il s'agissait de solutions, je vous dirais simplement de lire la recommandation du propre groupe consultatif sur les politiques du ministre, qui lui a expressément conseillé de ne pas emprunter cette voie, qui consiste essentiellement à répartir un montant insuffisant et inéquitable sur un certain nombre d'années. Je vous demanderais également de lire la recommandation du groupe quant à ce qui devrait être fait, soit combiner les aspects valables des programmes de réadaptation et les points forts du régime d'indemnisation de la Loi sur les pensions.

La première lacune, et la plus flagrante, touche une des idées que le gouvernement répète le plus souvent dans le dossier des vétérans, à savoir que les familles sont importantes, que les conjoints sont importants, que les enfants sont importants. Le montant pour conjoint ajouté aux termes de la Loi sur les pensions pour les personnes admissibles, même celles qui bénéficient du régime prévu par cette loi en 2018, est de 698 $. Selon la Nouvelle Charte des anciens combattants, ce montant se chiffre à zéro. L'an prochain, dans le cadre de la pension à vie, le montant est de zéro. Il n'existe pas.

Le régime de la Loi sur les pensions prévoit un montant de 363 $ pour le premier enfant d'un vétéran blessé. La Nouvelle Charte des anciens combattants ne prévoit aucun montant, pas plus que la pension à vie. Selon le régime de la Loi sur les pensions, le montant pour un deuxième enfant était de 265 $. Encore une fois, ce montant disparaît avec la Nouvelle Charte des anciens combattants et la pension à vie. Un montant supplémentaire de 209 $ était prévu pour chaque enfant de plus. Naturellement, il disparaît avec la Nouvelle Charte et la pension

To appear to change topics yet remain focused on what is still not changing with the Pension for Life, what happens if, today, someone has a serious slip and fall here in this place? If it was one of you, if it was a member of Parliament or a member of the security force or any other civil servant in this country, would they lose their pension that they paid into their entire career if they receive an injury benefit for a knee injury or a broken hip? Would you lose yours? Would an employee of Fisheries and Oceans lose their pension they had paid into from day one on the job by having it clawed back dollar for dollar? This is currently being done to all who receive the Earnings Loss Benefit from Veterans Affairs Canada, and that continues under the Pension for Life. Every cent paid into your pension, the Canadian Forces Superannuation Act, is lost to you. Every dollar that I get now for the pension I paid into while I served in the military, since I received benefits under the Earnings Loss Benefit, is taken back. That continues on next year once these new policies are in effect.

We hear about the Pension Act of 1919 and why we aren't going back to it. They're using the date 1919 almost as an insult. We did many great things around 1919. Many great things about this nation predate that. There's a reason the ministry doesn't want to go back to the pension of 1919, and that is because for us, the veterans, it would be a better deal.

Today, with the physical ailments that veterans have, they're still being sent to the provincial system. Those with mental ailments are still being downloaded onto the provincial system. Those with addiction problems are being sent back to the same treatment centres as always that don't have a treatment plan for the source of the addiction problem, which, of course, is trauma. That's not changing next year.

These are the supposed rehabilitation programs. The truth is there aren't any real new rehabilitation programs coming out. There aren't any that aren't what happens for everyone else, which is to download to the provincial system. Yet we are told, under the New Veterans Charter, that for these new programs we were essentially going to have to pay; we're going to lose our pensions for them.

If the government noticed in 2005 that we were missing rehabilitation programs, it should have built them and sent the bill to the Department of Finance. None of this is fixed by the

à vie. Les prestations pour la famille, les montants pour les conjoints et les montants pour les autres enfants, pour les enfants en général, ne sont pas là.

Je vais donner l'impression de changer de sujet, mais je parle toujours de ce qui ne change pas avec la pension à vie. Qu'arrivera-t-il si, aujourd'hui, quelqu'un fait une chute grave ici? Si c'était l'un de vous, un député, un membre du service de protection ou n'importe quel fonctionnaire au pays, la personne perdrait-elle la pension qu'elle a payée pendant toute sa carrière si elle touchait une prestation parce qu'elle s'est blessé le genou ou s'est cassé la hanche? Perdriez-vous la vôtre? Un employé de Pêches et Océans perdrait-il la pension à laquelle il contribue depuis le premier jour de son emploi, la verrait-il diminuer d'un dollar pour chaque dollar qui lui est versé en prestations? C'est ce qui arrive à l'heure actuelle à tous ceux qui touchent l'allocation pour perte de revenus d'Anciens Combattants Canada et rien ne change avec la pension à vie. Le vétéran perd tout l'argent qu'il a mis dans son régime de pension, la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes. Depuis que j'ai touché l'allocation pour perte de revenus, chaque dollar de la pension que j'ai payée pendant que je servais dans l'armée m'est repris. Il en restera ainsi lorsque ces nouvelles mesures entreront en vigueur l'an prochain.

Certaines personnes demandent pourquoi on ne retourne pas à la Loi sur les pensions de 1919. Ils brandissent l'année 1919 presque comme une insulte. Nous avons fait de nombreuses choses remarquables autour de 1919. Bon nombre de choses extraordinaires ont été réalisées dans ce pays avant cela. Il y a une raison pour laquelle le ministère ne veut pas revenir au régime de la loi de 1919 : c'est parce que ce régime serait plus avantageux pour nous, les anciens combattants.

Aujourd'hui, malgré les problèmes physiques dont souffrent les vétérans, on continue de les envoyer dans le système provincial. Ceux qui ont des problèmes de santé mentale sont encore transférés au système provincial. Ceux qui ont des problèmes de toxicomanie sont toujours envoyés dans les mêmes centres de désintoxication qui n'ont pas de programme de traitement adapté à la source du problème, qui, comme on le sait, est causé par les traumatismes. Cela ne va pas changer l'an prochain.

Ce sont là les soi-disant programmes de réadaptation. Le fait est qu'il n'y aura pas vraiment de nouveaux programmes de réadaptation. Il n'y a rien de plus que ce qu'on fait déjà pour tout le monde, c'est-à-dire transférer les gens au système provincial. Or, on nous dit que, dans le cadre de la Nouvelle Charte des anciens combattants, nous allons essentiellement devoir payer pour ces nouveaux programmes; nous allons perdre notre pension pour ces programmes.

Si le gouvernement s'est aperçu en 2005 que nous n'avions pas de programmes de réadaptation, il aurait dû en concevoir et envoyer le projet de loi au ministère des Finances. La mesure

current proposed legislation. Instead, it speaks of these non-existent new programs and facilities and then sends the veterans of the NVC the invoice, and they are doing it again. They're doing it right here, right now.

Some veterans will get a small increase next year from the Pension for Life, and the bill is being sent to the most severely injured that we will incur as a nation after 2019 by making the Career Impact Allowance supplement disappear.

I want to be very clear about that. That's what we were told. We were told we needed to fund these rehabilitation programs. Where are they? Because over the last decade the department has systematically removed itself from applying medicare. Ste. Anne's was the last hospital to go away.

While it can suggest to you that it's bringing in more health care, it has, piece by piece, walked itself away from health care and just handed them to the provincial health departments, yet we had to pay for that by surrendering pensions.

Before I finish, there's some clarity to the conversation I wish to add. If nothing else improves, we can at least speak openly. The vast majority, almost 88 per cent, of veterans will not receive the benefits that are constantly mentioned by the department. You can read in the legislation that six benefits are combined into one for the ease of the veteran. They miss out telling you that most don't qualify at all. They also like to make suggestions that you get it for life. In fact, the design of the program is that you don't get it for life. Most don't get it, period, and those who do only get it for the years they are participating in the actual vocational rehab program. That is not a lifelong benefit, yet the numbers being suggested, and even put in the documents sent to all the veterans, say that they do.

They mention that there is a new additional pain and suffering award. They miss out that this is the rebranded Career Impact Allowance from last year, which is the rebranded Permanent Impairment Allowance from the year before that, as I mentioned, drops the supplement level completely the next year.

The single biggest group of veterans under the New Veterans Charter are those who are moderately injured, those the department expects to be working every day and living with the pain. Some of these veterans will receive a small amount each month, and if there is some left over after dividing up the lump sum over their projected lifespan — because that is exactly what

législative proposée à l'heure actuelle ne règle rien de tout cela. Elle renvoie plutôt à des nouveaux programmes et à de nouvelles installations qui n'existent pas et envoie la facture aux vétérans visés par la Nouvelle Charte des anciens combattants. C'est ce qu'on fait encore une fois. C'est ce qu'on fait ici, maintenant.

Certains vétérans vont recevoir une petite augmentation l'an prochain dans le cadre de la pension à vie et ce seront les militaires les plus gravement blessés après 2019 qui devront payer la facture avec la disparition du supplément à l'allocation pour incidence sur la carrière.

Je tiens à être très clair à ce sujet. C'est ce qu'on nous a dit. On nous a dit que nous devions financer ces programmes de réadaptation. Où sont-ils? Il faut savoir que, au cours de la dernière décennie, le ministère s'est systématiquement déchargé des soins de santé. L'hôpital Sainte-Anne est le dernier hôpital dont il s'est départi.

Il laisse peut-être entendre qu'il bonifie les soins de santé, mais, en réalité, il s'est graduellement déchargé de ces soins et en a simplement transféré la responsabilité aux ministères de la Santé provinciaux. Pourtant, nous avons dû les payer en y laissant notre pension.

Avant de conclure, j'aimerais apporter quelques précisions. Si rien d'autre ne s'améliore, nous pouvons au moins parler franchement. La grande majorité des anciens combattants, soit presque 88 p. 100, ne toucheront pas les prestations dont le ministère parle constamment. On nous indique dans la mesure législative que six prestations ont été combinées en une seule pour simplifier les choses pour le vétéran. Ce qu'on ne nous dit pas, c'est que la plupart des vétérans n'y sont pas admissibles. On aime aussi laisser entendre que c'est pour la vie. En réalité, le programme est conçu de telle sorte que le montant n'est pas versé pendant toute la vie. La plupart des anciens combattants n'y ont pas droit, point. Ceux qui y sont admissibles, ne reçoivent les fonds que pendant les années où ils prennent part au programme de réadaptation professionnelle comme tel. Ce n'est pas une prestation à vie. Pourtant, les chiffres mis en avant, et qui figurent même dans les documents qui ont été envoyés à tous les anciens combattants, laissent entendre que c'est le cas.

On parle d'une nouvelle indemnité supplémentaire pour souffrance et douleur. On omet de dire que c'est l'allocation pour incidence sur la carrière de l'année dernière présentée sous un nouveau nom, qui, elle-même, correspondait à l'allocation pour déficience permanente de l'année précédente. De plus, comme je l'ai mentionné, le supplément disparaît entièrement l'année suivante.

Les anciens combattants modérément blessés sont ceux qui forment le plus grand groupe d'anciens combattants aux termes de la nouvelle charte, c'est-à-dire ceux que le ministère s'attend à voir travailler tous les jours en dépit de la douleur. Certains d'entre eux toucheront une petite prestation tous les mois, et s'il reste de l'argent après avoir divisé la somme forfaitaire sur le

this bill does for veterans, it splits it up — then there will be a little payment coming to them. I want to be clear, though, we already had the option of taking the lump sum and dividing it. We didn't need the department's help with the math. What we needed was the pension they promised would be reinstated, and we trusted and we waited. This new document is not it.

As we've told your counterparts in the other house, we aren't going away. And if we ever do succeed in achieving injury compensation that achieves parity, we're going to need you, the legislators of this country, one last time. We're going to need you to help make that change and enshrine it into law. It needs to be that way.

The government should do its duty to veterans out of honour, compassion and respect, but in my opinion it doesn't. That will need to happen by the obligation of law, not some internal policy of the department that can change away from your watch, my watch, or the public's eye. That's not on the agenda today, however. Today what you can do is review and make recommendations for changes for the items we have on hand, not the ones that were promised. We're looking at the bill that's being presented.

If you could recommend a change that goes back to the house, it would be to reinstate the spousal amounts and the child amounts into the pension. That would be the single biggest thing that would affect the families, as they say, particularly in this budget that speaks of being the gender parity budget. Wouldn't this be the time to actually reinstate the things that were taken away from the spouses?

I'll end with that. If you could do one thing, it would be to recommend that that be reinstated. Thank you.

The Chair: Thank you, Mr. McKenna.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. McKenna, for your presentation. To begin with, does that mean that you were not consulted when the government made changes to the veterans' benefits program?

[*English*]

Mr. McKenna: No, sir, we were consulted. The consultations were filed away. They were not heard. The exact things that were recommended to do were not done, and the exact path recommended not to walk down, we're walking down. I am on

nombre d'années potentielles de vie — parce que c'est exactement ce que fait le projet de loi, c'est-à-dire répartir cette somme — ils recevront peut-être un petit dédommagement. Or, je tiens à préciser que nous avons déjà eu cette option de prendre la somme forfaitaire et de la diviser. Nous n'avions pas besoin du ministère pour faire le calcul. Ce dont nous avions besoin, c'est la pension qu'on avait promis de rétablir. Nous avions confiance et nous avons patienté. Le nouveau document ne livre pas la marchandise.

Comme nous l'avons dit à vos homologues dans l'autre Chambre, nous n'allons pas disparaître du jour au lendemain. Si jamais nous réussissons à obtenir une indemnisation pour blessures qui soit équitable pour tous, nous aurons encore une fois besoin de vous, les législateurs de notre pays. Nous aurons besoin de votre aide pour opérer ce changement et l'entériner dans la loi. Il faut que ce soit ainsi.

Le gouvernement devrait s'acquitter de ses obligations envers les anciens combattants avec honneur, compassion et respect, mais à mon sens, ce n'est pas ce qu'il fait. Il faudra recourir à la loi pour y arriver, et non pas à une politique ministérielle qui peut changer à tout moment à l'abri du regard du public. Toutefois, cela n'est pas au programme du jour. Ce que vous pouvez faire aujourd'hui, c'est revoir le document et formuler des recommandations de modification sur ce que nous avons en main, par opposition à ce qui nous a été promis. Nous examinons le projet de loi qui nous a été présenté.

Si vous pouviez recommander un changement qui serait ensuite renvoyé à la Chambre, ce serait de rétablir les sommes versées aux conjoints et aux enfants à même la pension. C'est ce qui aurait la plus grande incidence sur les familles, surtout dans le cadre de ce budget axé sur l'égalité des sexes. Ne serait-il pas le moment de rétablir ce qui a été enlevé aux conjoints et aux conjointes?

Je vais m'arrêter ici. Si vous pouviez faire une seule chose, ce serait de recommander le rétablissement de ces prestations. Merci.

La présidente : Merci, monsieur McKenna.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur McKenna, de votre présentation. D'entrée de jeu, est-ce qu'on doit comprendre que vous n'avez pas été consulté lorsque le gouvernement a modifié le programme des avantages sociaux des anciens combattants?

[*Traduction*]

M. McKenna : Non, monsieur, nous avons été consultés, mais on a tout simplement fait fi de ces consultations. On n'a pas tenu compte de notre point de vue. On n'a rien fait de ce que nous avions proposé, et on s'est engagé sur la voie que nous

one of those groups that is mentioned, sir. I'm on the Mental Health Advisory Group. We've met with the minister zero times.

[*Translation*]

Senator Dagenais: I must say I am a bit surprised. When I was a union president and I consulted the government, I expected the consultations and ensuing recommendations to be taken into account. I was surprised, but not that surprised, that you were ignored.

That being said, you say that some veterans will be referred to provincial programs rather than receive services from the federal program that the government is calling an "improved" program. Can you give us examples of cases today?

[*English*]

Mr. McKenna: Yes, sir. I'll take one. One of the problems, as you can imagine with folks who are dealing with addiction issues, being one of the mental health concerns out there, we wind up with veterans waiting in line, just like any other Canadian. That's essentially not our problem, although we would like to see something done about wait times, about getting people into critical care as quickly as possible.

The problem is this: If we get into a program where we're sitting in a circle, much like this one, and there are two combat veterans in the room who have been shot at in a foreign country and blown up, wearing the Maple Leaf on their arm, and the rest of the people in the room are criminals who have been sentenced to that program, or anyone else from another walk of life who winds up in the room, what are the chances of those veterans bearing their soul and talking about their worst, deepest, darkest secrets to a room full of people they don't know?

As a veteran, I know it is already difficult to get veterans to talk to other veterans, but they do because they seek that commonality. They seek the comradeship. When I look a guy in the eye whom I've never served with for 30 or 40 years but we have something in common, we've done basic training together and worn the Maple Leaf, we can get somewhere.

When you put a kid who is coming out of Iraq or a couple of years down the road from Mali, for me, Afghanistan and Bosnia, and put him in a room with people he doesn't know, in fact, in a room with people who work against the Crown sometimes, because a lot of people are sentenced to these programs, the chance of that veteran opening up is zero, in my opinion. Put him

avions recommandé de ne pas suivre. Je fais partie de l'un de ces groupes, monsieur, c'est-à-dire le Groupe consultatif sur la santé mentale. Nous n'avons jamais rencontré le ministre.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Je dois vous dire que je suis un peu surpris. Lorsque j'étais président d'un syndicat et que je consultais le gouvernement, je m'attendais à ce qu'on tienne compte des consultations et des recommandations qui avaient été faites. Je suis surpris qu'on ne vous ait pas écouté, mais en même temps, je ne suis pas très surpris.

Cela dit, vous dites que certains anciens combattants seront dirigés vers des dispositifs provinciaux au lieu d'être pris en charge par le programme fédéral — programme que le gouvernement qualifie d'« amélioré ». Pouvez-vous nous donner des exemples de cas aujourd'hui?

[*Traduction*]

M. McKenna : Oui, monsieur. Je peux vous donner un exemple. Comme vous pouvez l'imaginer, l'une des difficultés, dans les cas de toxicomanie, qui est un problème de santé mentale parmi d'autres, c'est qu'on se retrouve avec des anciens combattants qui font la file, comme tous les autres Canadiens. Ce n'est pas le principal problème auquel nous sommes confrontés, même si nous aimerions que l'on réduise les temps d'attente pour que les gens obtiennent les soins essentiels dont ils ont besoin, et ce, le plus rapidement possible.

Voici le problème. Prenons par exemple un programme où nous sommes tous assis en cercle, un peu comme ici, et qu'il y a deux anciens combattants qui ont été blessés au combat à l'étranger et qui portent fièrement la feuille d'érable, mais que le reste des gens dans la pièce sont des criminels à qui on a imposé ce programme ou d'autres personnes venant d'un autre milieu, quelles sont les chances que ces anciens combattants s'ouvrent et livrent leurs secrets les plus profonds et les plus sombres à des gens qu'ils ne connaissent pas?

En tant qu'ancien combattant, je sais à quel point il est difficile d'amener des anciens combattants à s'ouvrir à d'autres anciens combattants, mais ils le font, car ils ont des points en commun et un esprit de camaraderie. Lorsque je vois un homme que je n'ai jamais rencontré au cours de mes 30 ou 40 années de carrière, mais avec qui j'ai des choses en commun, par exemple, nous avons suivi notre entraînement de base ensemble et nous arborons tous deux la feuille d'érable, il y a de l'espoir qu'on arrive à quelque chose.

Prenons par exemple un ancien combattant qui revient de l'Irak ou du Mali ou, dans mon cas, de l'Afghanistan et de la Bosnie. Si on le met dans une pièce avec des gens qu'il ne connaît pas, en fait, des gens qui travaillent contre la Couronne parfois, car beaucoup de gens ont l'obligation de suivre ces programmes pendant qu'ils purgent leur peine, la probabilité que

in a program where people actually understand his background, understand violent trauma, understand deploying and agreeing to do these harsh, dangerous things on behalf of your country, and we might get somewhere. That doesn't exist. We recommend those very things to the government. They don't exist. We wait in the same line as everyone else for the same program as everyone else. The Veterans Affairs' portion is they write the cheque. That's what happens.

[*Translation*]

Senator Dagenais: At the risk of comparing apples and oranges, are you saying that it's like the weather, that there is nothing you can do, that, in your case, that is what happens and that, despite the consultations and recommendations, everything you said was ignored?

[*English*]

Mr. McKenna: That's exactly the point. That's the easiest way of putting it, sir. We are being consulted. The consultations are just not being listened to. I'm sure I'm not foolish about it. I don't expect the minister to let Brian McKenna tell him how to run his department, so he's not going to take our recommendations and make that into pure government policy. But when people come before you and tell you that the document they've produced to you is the result of consulting veterans, that, sir, is not really true. Yes, we were in a room and we were asked questions, but if they're completely filed in the garbage, that's not really consulting veterans, at least not the consultation to which we were looking forward.

[*Translation*]

Senator Dagenais: Thank you very much, Mr. McKenna.

[*English*]

Senator McIntyre: Thank you, Mr. McKenna, for your fine presentation. My understanding is that a class action suit was filed against the federal government by your group, Equitas. How is the class action suit progressing?

Mr. McKenna: One thing you learn as a soldier is to stay in your lane. There's a reason we went out and got lawyers who know how to do lawyer things. I tend to stay away from that, but I'll tell you where we are.

We have filed a petition for leave to the Supreme Court, and we find ourselves in an interesting predicament. Essentially, what is being suggested to us by the government lawyers is that there is no agreement between the nation of Canada and its soldiers about how they are to be treated. It's essentially a

l'ancien combattant s'ouvre est nulle, à mon avis. Il doit suivre un programme aux côtés de gens qui vont comprendre son parcours, le traumatisme violent qu'il a subi, de même que le fait d'être déployé et de risquer sa vie au service de la nation. À ce moment-là, on pourrait aboutir à un résultat. Ce type de programme n'existe pas. C'est ce que nous recommandons au gouvernement. Nous faisons la même file que tout le monde pour suivre les mêmes programmes. Quant à Anciens Combattants Canada, il ne fait que signer le chèque. C'est ce qui se passe.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Sans vouloir faire de mauvaises comparaisons, êtes-vous en train de nous dire que c'est comme la météo, qu'on n'y peut rien, que, dans votre cas, c'est ce qui arrive et que, malgré les consultations et les recommandations, on fait la sourde oreille à tout ce que vous dites?

[*Traduction*]

M. McKenna : C'est exact. C'est la façon la plus simple de le dire. On nous consulte, sauf qu'on ne nous écoute pas. Je ne me raconte pas d'histoire. Je ne m'attends pas à ce que le ministre me laisse lui dire comment gérer son ministère. Il ne va pas prendre nos recommandations et les inscrire dans la politique gouvernementale. Toutefois, lorsque des gens se présentent devant vous et vous disent que le document qu'ils ont mis au point est le résultat de consultations auprès d'anciens combattants, eh bien, sachez que ce n'est pas tout à fait vrai. Oui, nous nous sommes retrouvés dans une salle et, oui, on nous a posé des questions, mais lorsqu'on ne tient aucunement compte de notre opinion, ce n'est pas ce que j'appelle des consultations, du moins ce ne sont pas les consultations auxquelles nous nous attendions.

[*Français*]

Le sénateur Dagenais : Merci beaucoup, monsieur McKenna.

[*Traduction*]

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie, monsieur McKenna, pour votre excellent exposé. Je crois savoir que votre groupe, Equitas, a intenté un recours collectif contre le gouvernement fédéral. Où en est le recours?

M. McKenna : S'il y a bien une chose que l'on apprend lorsqu'on est soldat, c'est qu'on doit se limiter à son champ de compétence. Il y a une raison pour laquelle nous avons fait appel à des avocats; ce sont les spécialistes du droit. J'ai tendance à ne pas trop m'en mêler, mais je peux vous dire où nous en sommes.

Nous avons présenté une requête auprès de la Cour suprême, et nous nous retrouvons dans une situation un peu délicate. Grosso modo, selon ce que nous ont dit les avocats du gouvernement, il n'y a aucune entente entre le Canada et ses soldats en ce qui concerne leur traitement. Il s'agit

gentleman's agreement, which worked until people stopped acting like gentlemen.

So is there or is there not a law out there that defines how Canada has an agreement to look after its soldiers, or is it the day-to-day whim of Parliament? Is it an internal policy decision within the Department of Veterans Affairs? In the grand scheme of things, we as a country need to find that out. Equitas is going to be the spearhead of that.

We are quite active, but we know that even if we get what we want out of any level of court in this country, we're still back in Ottawa because the case will then still come to the government to remedy, to find a legislative solution. So one way or the other, while the court system does what it does, we have to engage government. And we have been engaging government.

Our society, for example, looked at this particular bill. I believe the announcement was around the first week of December. I tabled questions and we sent them in to the department through the newly elected member of Parliament out in White Rock in February. We keep asking questions about consultations. I asked them all the questions you're asking me and that you asked the guest beforehand. A month ago, they said they hadn't even got the questions yet, and strict silence since then.

That's how consultations are being done. We're either put in a room and told you're going to be listened to and it's filed away, or individual groups get together, try and engage the government and then get the silent treatment. So that's essentially where we're at. One way or the other, the Equitas court case is going to move towards the Supreme Court, but at the Supreme Court's pace. We have to keep engaging at this level.

Senator McIntyre: My understanding is that the main argument put forward by the Equitas group is that the federal government has a sacred obligation to care for the country's wounded soldiers and that this duty was breached when the New Veterans Charter was adopted in 2006. Am I correct in saying that?

Mr. McKenna: That is the genesis of the problem, yes. Put it this way: When I joined the Canadian Forces, I had to sign an agreement. And I don't know of too many other agreements out there that hold the force of law, particularly ones with the government, that can be changed without having to at least re-obtain my signature to the changes.

That's one of the things that we're also very aware of. But yes, you're right; that's why we exist. The injury compensation is nowhere near close, and it's still not anywhere near close. You're still being presented this cobbled together picture of everyone getting 100 per cent of every benefit that's out there.

essentiellement d'une entente à l'amiable, qui a fonctionné jusqu'à ce qu'on cesse de se comporter en gentilshommes.

Par conséquent, n'y a-t-il pas une loi qui précise en quoi le Canada a l'obligation de s'occuper de ses militaires, ou est-ce selon le bon vouloir du Parlement? Est-ce une décision stratégique interne qui a été prise au sein du ministère des Anciens Combattants? Dans le contexte global, nous, comme nation, devons le découvrir. Equitas a décidé de prendre les choses en main.

Nous sommes très actifs, mais nous savons que même si nous obtenons ce que nous voulons de la part d'un tribunal au pays, il faudra tout de même s'en remettre au gouvernement, car, au bout du compte, c'est lui qui devra légiférer pour offrir une solution. D'une façon ou d'une autre, pendant que les tribunaux font ce qu'ils ont à faire, nous devons travailler avec le gouvernement. Et c'est ce que nous avons fait.

Notre société, par exemple, s'est penchée sur ce projet de loi. Je pense que l'annonce remonte à la première semaine de décembre. J'ai moi-même formulé des questions que nous avons transmises au ministère en février par l'entremise du nouveau député de White Rock. Nous continuons de poser des questions au sujet des consultations. J'ai posé toutes les questions que vous me posez et que vous avez posées à la témoin précédente. Il y a un mois, on m'a dit qu'on n'avait pas encore reçu mes questions, et depuis, c'est le silence radio.

Voilà comment se déroulent les consultations. Soit on nous met dans une pièce en nous disant qu'on va nous écouter, mais ce n'est pas le cas, soit le gouvernement ne donne pas suite aux demandes des divers groupes réunis. Voilà où nous en sommes pour l'instant. D'une manière ou d'une autre, à un moment donné, notre litige aboutira à la Cour suprême, mais, entre-temps, nous devons continuer de communiquer.

Le sénateur McIntyre : Si je comprends bien, le principal argument invoqué par votre groupe, c'est que le gouvernement fédéral a manqué à son obligation sacrée de s'occuper des anciens combattants blessés lorsque la Nouvelle Charte des anciens combattants a été adoptée en 2006. Est-ce exact?

M. McKenna : Oui, c'est là l'origine du problème. Permettez-moi de dire ceci : quand je me suis enrôlé dans les Forces canadiennes, j'ai dû signer une entente. Et je ne connais pas beaucoup d'autres ententes qui ont force de loi, particulièrement celles conclues avec le gouvernement, qui peuvent être changées sans que j'aie au moins à apposer ma signature.

C'est l'une des choses dont nous sommes très conscients. Mais effectivement, vous avez raison; c'est la raison pour laquelle nous existons. L'indemnisation pour blessures est loin d'être suffisante. On vous brosse un portrait erroné de la situation. Contrairement à ce qu'on vous dit, ce n'est pas tout le monde qui

I'm telling you that most people don't get half of the benefits that are out there. The benefits that are out there are designed to be temporary and revocable in nature.

And in my opinion, they actually encourage people to remain sick. If you have to keep qualifying to keep receiving a benefit, you have to keep achieving that category. In other words, that holds you back from progression. That's one of the things where, as veterans, we're looking at our fellow veterans and asking, "How can we get this guy to move forward?" Maybe if he didn't have an 11-year battle with VAC, he could move forward better.

Senator McIntyre: The words "sacred obligation" are very important because they seem to be popping up, back and forth in the documents that we've been reading, and parliamentarians have been using those words as well.

All government has to keep its word on the sacred obligation to wounded soldiers.

Mr. McKenna: Yes. It depends which way this thing gets worded. Some might call it a fiduciary duty. Some might call it a sacred obligation. At the end of the day, I did what you asked me to. As a soldier, I did what you asked me to, and I expect that back. Whatever the proper terminology for that is, let's have it. But that's where we need to get to, sir. We need to get that relationship between the government and its service personnel written in stone because the old way of its being just accepted is obviously not good enough.

Senator McPhedran: Thank you, Mr. McKenna, for joining us today and for a succinct and helpful presentation.

I'm going to ask a multi-part question related to a major message that you're bringing to us, which is the impact on a day-to-day basis on military families.

I want you to know that my team and I are working on proposing an amendment, but I'm hoping you can help with some of the focus because I really don't see the obvious place in the bill before us to address the disappearance of the spousal and child benefits that you have been talking about.

Thus far, we're looking at clause 165, but I'm virtually positive it's in relation to rehabilitation service under section 9 of the former act. I don't think that's what you're trying to tell us today. Could you point out where you believe the best place would be to look at for drafting an amendment for consideration by this committee?

touche la totalité des prestations existantes. Je vous dirais qu'en réalité, la plupart des gens ne reçoivent pas la moitié des indemnités. Les prestations offertes sont censées être temporaires et révocables.

Et à mon avis, cela encourage les gens à rester malades. Si on doit être admissible pour continuer de toucher une prestation, il faut continuer de faire partie de cette catégorie. Autrement dit, cela empêche les gens de progresser. Comme anciens combattants, lorsque nous regardons nos semblables, nous nous demandons ce que nous pourrions faire pour les aider à aller de l'avant. Peut-être que s'ils n'avaient pas à mener une bataille bureaucratique contre le ministère des Anciens Combattants depuis 11 ans, cela aiderait.

Le sénateur McIntyre : Les termes « obligation sacrée » sont très importants. Ils semblent revenir souvent dans les documents que nous lisons, et les parlementaires les utilisent également beaucoup dans leurs échanges.

Le gouvernement doit tenir parole et respecter son obligation sacrée à l'égard des militaires blessés.

M. McKenna : Oui. Cela dépend de la façon dont on le formule. Certains pourraient appeler cela une « obligation fiduciaire », d'autres une « obligation sacrée ». Au bout du compte, j'ai fait ce que vous m'avez demandé. En tant que soldat, j'ai respecté mes engagements envers vous, alors je m'attends à ce que vous fassiez de même. Quelle que soit la terminologie utilisée, il faut que quelque chose se passe. Cette relation entre le gouvernement et ses militaires doit être écrite noir sur blanc, car auparavant, elle reposait simplement sur l'acceptation, et, visiblement, cela ne suffit pas.

La sénatrice McPhedran : Je vous remercie, monsieur McKenna, d'être des nôtres aujourd'hui et d'avoir présenté un exposé succinct et très utile.

Ma question comporte plusieurs volets et porte sur un aspect important sur lequel vous avez attiré notre attention, c'est-à-dire l'incidence au quotidien sur les familles des militaires.

Sachez que mon équipe et moi travaillons sur un amendement, mais j'espère que vous pourrez nous aider relativement à l'orientation que nous choisirons. Dans le projet de loi dont nous sommes saisis, je ne vois pas où nous pourrions traiter de l'élimination des prestations pour conjoints et enfants dont vous parlez.

Jusqu'à présent, nous envisageons l'article 165, mais je suis pratiquement certaine que cela se rapporte aux services de réadaptation au titre de l'article 9 de l'ancienne loi. Je ne crois pas que c'est ce que vous cherchez à nous dire aujourd'hui. Pourriez-vous nous dire où serait le meilleur endroit dans ce projet, selon vous, pour apporter un amendement qui serait examiné par le comité?

The second part of my question is still on this theme of the impact on military families. You were very careful not to say that the previous witness and you differ so substantially that some people might think someone is not telling the truth. I appreciate that you've been careful not to say that. From what you heard — and I'm going to go back to my question to the previous witness — when I asked Ms. McIntyre to explain how findings could be neutral on such an issue, I found her answer a little confusing, other than the monitoring of social media. I heard you very clearly that consultations, the feedback that came from you and other advocacy organizations is not present, is not reflected in what we have before us.

My question coming out of that is this: Do you think the minister knows? Do you think the minister knows about this gap that we've witnessed here today?

Mr. McKenna: I'm going to work backwards. I'm going to start where you left off. Yes, I think the minister knows and I think you just saw the proof of it. Because the proof of it is that you asked a very specific question, and you're given the talking point. The talking point is prepared. The talking point is that we will bring up what happened to the spousal and child amounts that used to be under the Pension Act, and the talking point is that they will talk about other things that have the word "family" in it and redirect you. And that just happened.

So I hope that answers that point because there's no neutrality out there in the veterans community. There is whether a veterans group is particularly affected by this or not. For example, very good friends of mine are dealing with a strong medical issue from the Persian Gulf veterans society. The Pension Act isn't really front and foremost in their minds because they served 25 to 30 years ago in that conflict, so their biggest concern is something about, say, mefloquine toxicity. So if you ask them what they think about changes to the Pension Act, it's not really their issue. If you ask the people from my generation that are directly affected by this, it's almost a resounding "no."

The only thing other than "no" that you hear is, "Well, we'll see when it rolls out." To be honest, I don't know what the individual numbers are for me or for any of the other veterans out there, down to the cent, what they're going to get because it hasn't rolled out yet.

The last time we waited to see a policy roll out before we opened our mouths about it, we had the New Veterans Charter that was stagnant for almost a decade. So as veterans, we've decided that we're not going to just sit and wait before we start asking our questions of government. We are asking them, we are telling them directly that we know this is a bad bill. They are

La deuxième partie de ma question porte toujours sur l'incidence sur les familles des militaires. Vous avez pris soin de ne pas parler de vos importantes divergences d'opinions avec la témoin précédente pour éviter que certains pensent que l'un ou l'autre ne dit pas la vérité. Je l'apprécie. D'après ce que j'ai entendu — et je vais revenir à la question que j'ai posée plus tôt à l'autre témoin —, lorsque j'ai demandé à Mme McIntyre d'expliquer comment les réactions pouvaient être neutres sur une telle question, j'ai trouvé sa réponse un peu ambiguë, mis à part ce qui concerne le suivi des réseaux sociaux. Vous avez dit très clairement que les consultations et les points de vue de vous et d'autres organismes de défense n'ont pas été pris en compte dans ce que nous avons sous les yeux.

Voici donc ma question : pensez-vous que le ministre est au courant? Est-ce que le ministre est au courant de cet écart entre ces deux positions que nous avons constaté aujourd'hui?

M. McKenna : Je vais commencer par la fin. Oui, je pense que le ministre est au courant et que vous venez d'en avoir la preuve. Vous avez posé une question bien précise, et on vous a donné une réponse préfabriquée. L'argumentaire avait été préparé d'avance. Grosso modo, on a demandé ce qu'il était advenu des prestations pour conjoints et enfants autrefois prévues dans la Loi sur les pensions, et on nous a plutôt parlé d'autres mesures dont le nom contient le mot « familial ». C'est ce qu'on dit dans l'argumentaire et c'est ce que vous venez de voir.

Par conséquent, j'espère que cela répond à votre question, car il n'y a aucune neutralité dans la rétroaction des anciens combattants. Il y a un groupe d'anciens combattants qui peuvent être particulièrement touchés par cette mesure. Par exemple, j'ai de très bons amis qui souffrent de graves problèmes de santé depuis leur retour de la guerre du golfe Persique. Disons que la Loi sur les pensions n'est pas ce qui occupe le plus leurs pensées, étant donné que ce conflit a eu lieu il y a 25 ou 30 ans. Ce qui les préoccupe le plus en ce moment, ce sont les séquelles de la méfloquine. Si vous leur demandez ce qu'ils pensent des changements apportés à la Loi sur les pensions, ce n'est pas vraiment ce qui les chiffonne. Pour les gens de ma génération qui sont directement touchés par cela, c'est presque un « non » catégorique.

À part ce « non » clair, vous entendrez peut-être : « On verra ce que ça donnera. » À vrai dire, je ne connais pas les chiffres et j'ignore combien cela va représenter pour chacun des anciens combattants, car les changements n'ont pas encore été mis en œuvre.

La dernière fois que nous avons attendu qu'une politique soit mise œuvre en œuvre pour nous prononcer, la Nouvelle Charte des anciens combattants a stagné pendant près d'une décennie. Par conséquent, comme anciens combattants, nous avons décidé de ne pas attendre les bras croisés et nous avons posé nos questions au gouvernement. Nous leur disons directement que

saying “thanks” and then they hop on the plane and go to the next town hall and hear the exact same thing, such as in Edmonton. I’m sure you all saw that one on the news. They hear the exact same thing in Halifax, and then come back to us all and say, “Well, it’s a mixed message out there.” No, it isn’t.

So in the first part you asked about the child and the spousal side. There used to be a benefit during the time of the Pension Act called the Attendance Allowance. That completely disappeared. In 2015, it somewhat resurfaced under the previous administration but at a significantly less amount, the top of it being in the $7,000 range, a respite benefit, if you can call it that.

Last year’s legislation, the fruits of which were brought forward on April 1 of this year, has changed that $7,000 to $12,000. That is the Family Caregiver Benefit you hear of today. When you ask the question about the spousal and child amounts of the Pension Act that disappeared, they are still disappeared and will remain disappeared under this legislation, and they answer you with that completely different benefit, which is not the question that you asked.

So they provide you the answer of what replaced the Attendance Allowance. The question you asked was what happened to the spousal and child benefits. The answer to that is zero.

Senator McPhedran: That’s not the question I asked, with all due respect.

Mr. McKenna: Fair enough.

Senator McPhedran: I asked for your assistance in addressing the bill before us and a potential amendment because that’s how you started your presentation, in saying to us if there is one thing we’re asking you to do, it is this.

So I’m asking you for more information and more guidance on that, not so much the background information. Where in this bill before us do you see the need to make changes to have the outcome that you began your presentation with?

Mr. McKenna: You are asking at what point in the bill do you find something that is not there? Because my presentation to you is I have read through it, and this is a portion of a previous legislation that no longer exists. It’s not there. It’s designed to not be there. So why I answered as I did, in reference to the previous presenter, the more you keep asking the government where this thing is, the more they keep funnelling us to a different question altogether. These spousal benefits and child benefits have been gone to new veterans since 2006. People still

nous savons que c’est un mauvais projet de loi. Ils nous remercient puis ils se rendent à la prochaine assemblée publique pour se faire dire exactement la même chose, par exemple à Edmonton. Vous l’avez sans doute vu aux nouvelles. Ils entendent la même chose à Halifax, et ensuite ils reviennent et nous disent que le message est ambigu. C’est faux; le message est très clair.

Dans le premier volet de votre question, vous avez parlé des prestations pour conjoints et enfants. Il y avait autrefois ce qu’on appelle une « allocation pour soins » au titre de la Loi sur les pensions. Cette allocation a complètement disparu, puis elle est réapparue, en 2015, sous le gouvernement précédent, mais nettement inférieure, le maximum se situant autour de 7 000 $. C’était une prestation de répit, si je puis dire.

Grâce à la loi de l’année dernière, dont les mesures ont vu le jour le 1er avril dernier, cette prestation est passée de 7 000 à 12 000 $. Il s’agit de la prestation pour proches aidants dont on parle aujourd’hui. Lorsque vous posez la question au sujet des sommes qui étaient versées aux conjoints et aux enfants en vertu de la Loi sur les pensions, mais qui ont disparu et ne reviendront pas dans le cadre de ce projet de loi, et qu’on vous parle de cette prestation complètement différente, cela ne répond pas du tout à votre question.

Par conséquent, on vous a parlé de ce qui a remplacé l’allocation pour soins, alors que vous avez demandé ce qui est arrivé aux prestations pour conjoints et enfants. Il n’y a rien qui remplace cela.

La sénatrice McPhedran : Avec tout le respect que je vous dois, ce n’est pas la question que je vous ai posée.

M. McKenna : C’est juste.

La sénatrice McPhedran : Je vous ai demandé de nous aider à rédiger un amendement, car c’est ce que vous avez dit en début d’exposé, et c’est pour cette raison que j’ai besoin de votre aide.

J’aimerais que vous nous donniez de l’information et des conseils là-dessus, pas nécessairement que vous nous fournissiez du contexte. Quels changements devrait-on apporter au projet de loi pour obtenir le résultat dont vous avez parlé en début d’exposé?

M. McKenna : Vous me demandez ce qui manque dans ce projet de loi? Comme je vous l’ai dit, j’ai lu attentivement le projet de loi, et c’est une partie d’un ancien projet de loi qui n’existe plus. Cela ne figure pas dans le projet, et cela a été conçu ainsi. Si j’ai répondu comme je l’ai fait, en parlant de la témoin précédente, c’est parce que plus on demande au gouvernement où cela se trouve, plus il élude la question en vous parlant d’une mesure tout à fait différente. L’allocation pour conjoints et enfants n’est plus offerte aux nouveaux anciens

collect them who are under the old system, but they are not here. They are not anywhere in that legislation.

Senator McPhedran: Okay. Thank you.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: First, I would like to thank you, Mr. McKenna, for your service to our country. I would also like to thank all of the veterans who are listening today. It is our duty to make sure that this bill is as fair as possible to you.

You said that we would have to go back to the 1919 act. Obviously, it is difficult to turn the clock back a hundred years. I believe that the act must be modernized with a view to bringing justice to people who gave of themselves, both mentally and physically, to protect our freedom. You are the people who contributed the most and who paid the highest price.

Ms. McIntyre said earlier that the advisory committee was made up of members representing the opinions of veterans, and that they are the ones who contributed the most to the bill.

Did you consult anyone about the appointment of the committee members? Do these people truly represent the general opinion of veterans across Canada, despite the fact that they work in Ottawa?

[*English*]

Mr. McKenna: First on the committees, again, I'm on the mental health committee. The comments I read to you today, before I formed them, I bounced them off a good friend of mine, Mark Campbell, who is on the policy committee. The policy committee was exactly the one that was essentially consulted for policy in what we see in front of you today. Some of these comments, of course, I stand true to them, but they come from him. We talk about this routinely. He is also one of the plaintiffs in the Equitas court case, and we find ourselves on a lot of the different committees.

I don't share the concern of who was named to the committee from the veteran point of view. What I can tell you, though, is that there are more people on the committees than just veterans. Particularly in the mental health one, the vast majority of people in there are not veterans; they are current service providers to the government. That is a reality that is hard to struggle with.

We find on our committee for mental health, if I stand entirely sure of this, I believe there are three of us who served in Afghanistan, there are a couple of gentlemen there who served in previous conflicts, and there are a lot of doctors hand-picked by

combattants depuis 2006. Ceux qui touchaient cette prestation auparavant continuent de la recevoir, mais ce n'est pas dans ce nouveau projet de loi.

La sénatrice McPhedran : D'accord. Merci.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Monsieur McKenna, j'aimerais d'abord vous remercier pour les services que vous avez rendus à notre pays. J'en profite aussi pour remercier tous les anciens combattants qui nous écoutent aujourd'hui. Il est de notre devoir de nous assurer que ce projet de loi soit le plus juste possible pour vous.

Vous avez dit qu'il faudrait revenir à la loi qui remonte à 1919. De toute évidence, il est difficile de revenir 100 ans en arrière. Je crois qu'il faut moderniser cette loi dans la perspective d'apporter une très grande justice aux gens qui ont donné une partie d'eux-mêmes, tant au point de vue psychologique que physique, pour préserver nos libertés. Vous êtes les gens qui y ont le plus contribué.

Mme McIntyre nous disait plus tôt que le comité consultatif était composé de membres qui représentaient les opinions des anciens combattants et que ce sont eux qui ont surtout contribué à l'élaboration de ce projet de loi.

Avez-vous été consulté sur la nomination des gens qui siègent au sein de ce comité? Ces gens représentent-ils vraiment l'opinion générale des anciens combattants d'un océan à l'autre du pays, même s'ils travaillent à partir d'Ottawa?

[*Traduction*]

M. McKenna : Premièrement, en ce qui concerne les comités, sachez que je siège au comité sur la santé mentale. Ce que je vous ai lu aujourd'hui est inspiré d'un de mes bons amis, Mark Campbell, qui fait partie du comité des politiques. Le comité des politiques est celui qui a été consulté pour les politiques dont vous êtes saisis aujourd'hui. Certaines de mes remarques, bien que je les aie présentées, viennent de lui. Nous en parlons souvent. Il est aussi l'un des plaignants dans le litige, et nous siégeons tous les deux à plusieurs différents comités.

Je ne partage pas cette inquiétude concernant la composition des comités. Or, ce que je peux vous dire, c'est qu'il n'y a pas que des anciens combattants au sein de ces comités. C'est particulièrement le cas du comité sur la santé mentale. La plupart des membres ne sont pas des anciens combattants; ce sont des gens qui fournissent actuellement des services au gouvernement. C'est une réalité avec laquelle il faut composer.

Il se trouve qu'au sein du comité sur la santé mentale, si je ne me trompe pas, nous sommes trois à avoir servi en Afghanistan, il y en a d'autres qui ont pris part à d'autres conflits, et il y a beaucoup de médecins choisis par le gouvernement qui, en fait,

the government, actually ones who currently provide service to the government. It's not necessarily a veterans committee.

But if the makeup of the committee were somehow voted on by veterans coast to coast, if that was somehow able to be done, it still holds only the value that the person reading the document thinks it holds. So we can provide all kinds of advice that people want, but if it is not being followed, it is just another empty meeting happening in the capital that then gets shelved.

I have to be blunt. Even the questions I'm being asked today — and I certainly appreciate the opportunity to speak to you all — are the same ones that the previous committees asked. They're the same ones that the house committee asked. We have been asked all this before. So it's not really a failure of getting the message forward to government; it's just hearing it out.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Are your requests concerning amendments to the bill strictly limited to pensions for spouses and children, or are there other amendments you would like to see?

[*English*]

Mr. McKenna: For me, coming to you just as Brian McKenna, I think number one is the spousal and child benefits. I also think a significant problem is clawing back the Canadian Forces Superannuation Act from the various benefits that are still enacted today and being proposed in front of you to be enacted April 1 of next year. Those would be the first two places I would start.

That being said, that means starting to look at it as changing the bill that you have in front of you. I still think, as most veterans across this country do, this isn't the thing that was promised to veterans. That being said, out of what is in front of you, those would be the biggest changes I would recommend.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I think that everyone has seen the video of the veteran addressing Prime Minister Trudeau in Edmonton. He made a statement that many Canadians found disturbing. He said that, when he enlisted in the Canadian Armed Forces, he did not expect to have to fight his own government to get justice. Does he speak for all of Canada's veterans? What is your opinion as a veteran of the fact that the government is spending millions of dollars to fight your legitimate claims?

fournissent des services au gouvernement. Ce n'est donc pas un comité d'anciens combattants.

Toutefois, si la composition des comités faisait l'objet d'un vote par les anciens combattants de partout au pays, si c'était possible, les comités n'auraient de valeur que pour ceux qui font le travail. On a beau donner tous les conseils possibles, s'ils ne sont pas suivis, ce ne sera qu'une autre réunion tenue dans la capitale reléguée aux oubliettes.

À vrai dire, même les questions que vous m'avez posées aujourd'hui — et je suis ravi d'avoir l'occasion de vous parler — nous ont été posées précédemment par d'autres comités, que ce soit le comité de la Chambre des communes ou un autre comité. On nous a tous déjà posé ces questions. Le problème, ce n'est pas que le message ne se rend pas au gouvernement; c'est plutôt que le gouvernement ne nous écoute pas.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Vos demandes en ce qui a trait aux modifications de ce projet de loi sont-elles strictement liées aux pensions des conjoints et des enfants ou y a-t-il d'autres modifications que vous souhaiteriez voir dans ce projet de loi?

[*Traduction*]

M. McKenna : Personnellement, ce qui me préoccupe le plus, ce sont les prestations pour conjoints et enfants. Le gros problème aussi, c'est la récupération, au titre de la Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes, de diverses prestations toujours en vigueur aujourd'hui et ce qu'on propose de mettre en œuvre le 1er avril prochain. Je commencerais donc par remédier à ces deux problèmes.

Cela dit, il faut commencer à envisager de modifier le projet de loi dont vous êtes saisis. Comme la plupart des anciens combattants partout au pays, je pense que ce n'est pas du tout ce qu'on avait promis aux anciens combattants. Ce sont donc les principaux changements que je recommanderais par rapport à ce qui se trouve devant vous.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je crois que tout le monde a vu la vidéo de cet ancien combattant qui interpellait le premier ministre Trudeau à Edmonton. Il a fait une déclaration qui a bouleversé beaucoup de Canadiens, à savoir que lorsqu'il s'est engagé dans les Forces armées canadiennes, il ne s'attendait pas à devoir se battre contre le gouvernement de son pays pour obtenir justice. Représentait-il vraiment l'opinion de l'ensemble des anciens combattants canadiens? Quelle est votre opinion à

[*English*]

Mr. McKenna: Yes, I agree with that gentleman. I heard him speak, and I believe he does represent the vast majority, almost a unanimous opinion across this country of how veterans feel they are treated.

I tell you, it's not just seeing the money being spent to fight us in court; it's watching the ease with which other dollars get spent, particularly around the world. Watching hundreds of millions get signed on a trip to a foreign country, and then looking at the struggle that we're going through. Even when we were serving, there was no shortage of cash when it came to fighting the war in Afghanistan. There were ways. There were Treasury Board rules that made it work, and there was the drive behind making it work. We could change the procurement process when the government wanted to.

That's a lot of what we see too, senator. It's not just the money spent against us in court to fight; it's the ease with which the dollars seem to fall out of our pockets when we're travelling around the world, when there are photo ops around the world, and yet watching friends of mine getting turned down for hundreds of dollars of benefits.

For example, I recently got turned down for a benefit. I looked at the form, and it asked me questions such as whether I could feed myself. It didn't ask me anything about who actually makes the meals. It didn't ask me about whether my wife quit her job to help, or what I have to do. It was around the same time I was watching a foreign trip where the money just seemed to spring out of the Canadian wallet. That's the one that really, for me personally, gets to me.

Senator Brazeau: Like my colleague, I would like to thank you for your service. I think it's our duty as parliamentarians to recognize and acknowledge the work that veterans and current members of the forces are doing for our great country, so thank you for that.

Obviously, you're an outspoken and blunt person, and I kind of like that. So I would like to ask your opinion as to why the spousal amounts are being taken away.

Mr. McKenna: They cost money. I think they knew they were bringing in something else that had the same heading, so it would be easy to do the bait and switch.

titre d'ancien combattant quant au fait que le gouvernement dépense des millions de dollars pour combattre des revendications tout à fait légitimes de votre part?

[*Traduction*]

M. McKenna : Oui, je suis d'accord avec cet homme. Je l'ai entendu parler, en effet, et je considère qu'il représente la majorité des gens. En fait, je dirais que c'est une opinion pratiquement unanime concernant la manière dont sont traités les anciens combattants.

Ce qui nous amène devant les tribunaux, ce n'est pas seulement le montant d'argent qui nous touche, mais c'est plutôt la facilité avec laquelle on dépense de l'argent dans d'autres secteurs, partout dans le monde. Des centaines de millions de dollars sont dépensés pour un voyage à l'étranger, alors que nous menons une lutte acharnée. Même lorsque nous étions en service, il ne manquait pas d'argent lorsqu'il s'agissait de faire la guerre en Afghanistan. On trouvait les moyens. Les règles du Conseil du Trésor faisaient en sorte que cela fonctionnait, et il y avait une volonté que cela fonctionne. On pouvait modifier le processus d'approvisionnement au besoin.

Voilà ce que nous constatons, monsieur le sénateur. Ce n'est pas seulement le montant d'argent qui nous amène à contester devant les tribunaux; c'est la facilité avec laquelle le gouvernement dépense de l'argent lorsqu'il s'agit de voyager et de faire des séances de photos partout dans le monde, alors que j'ai des amis qui se voient refuser quelques centaines de dollars de prestations.

Par exemple, on m'a récemment refusé une prestation. J'ai lu le formulaire et on me demandait, entre autres, si je pouvais me nourrir moi-même. On ne m'a pas demandé qui préparait les repas. On ne m'a pas demandé si mon épouse a dû quitter son emploi pour pouvoir m'aider ou ce que j'ai à faire. C'était à l'époque où il y a eu un voyage à l'étranger pour lequel l'argent semblait simplement jaillir du portefeuille canadien. Personnellement, c'est cela qui me touche le plus.

Le sénateur Brazeau : Comme mon collègue, j'aimerais vous remercier du service que vous avez rendu à votre pays. Je pense qu'il est de notre devoir, comme parlementaires, de reconnaître le travail que les anciens combattants et les militaires font pour notre grand pays. Je vous en remercie donc.

Vous êtes manifestement une personne qui ne mâche pas ses mots et cela me plaît. J'aimerais donc savoir pourquoi, d'après vous, les sommes destinées aux conjoints sont retirées.

M. McKenna : Elles coûtent quelque chose. Je pense qu'ils savaient qu'ils introduisaient une chose portant le même nom de sorte que la suppression passerait mieux.

I don't think the government thinks it's fooling veterans when it plays tricks with benefits, sir. What I think they are trying to do is make the uneducated opinion go away. I think they want the people that don't know the file to think it's fixed. That's what I think is happening here. They are not pulling the wool over our eyes. We know what benefits used to exist and what is not there. I think they are hoping that they can just tap into an apathy out there, that most people will look at the file and say, "Okay, they did something for families," and move on. That's what I think it is.

Senator Brazeau: Thank you for that. We have some things in common with respect to what you're talking about. Going to war, there is plenty of money to go around; however, when we talk about veterans, it seems to be a constant struggle. I see the same lens with respect to spending with Aboriginal communities and peoples across this country, but we're not here to talk about that.

My next question is this: Regardless of political stripe or colour or government in power, do you think governments are playing politics on the backs of veterans in this country?

Mr. McKenna: I think this department, more than any other, is one where the bureaucrats have taken over and they run it. I do understand and appreciate, as someone who has served 19 years in the forces, why experience in a department needs to come to bear when there is a new minister who has walked in a couple of weeks ago. You need the people that know the file. The problem is that they run the file, and that is what I think you're dealing with.

A case in point: The current minister has just finished telling us, on his coast-to-coast tour, that he needs to change the tone and culture in the department. However, his current deputy told us two years ago that they changed it. When the current minister shows up and says there is a problem in this culture, but the stakeholders meeting a couple of years ago was told, "We've changed the culture," the only thing I can do to try to figure that one out is to go on Facebook, get on the phone, talk to my friends, and say, "Hey, what is going on?"

We are still getting what we have always gotten. We still have words like "benefit of the doubt," yet artillerymen are getting turned down for hearing claims. We hear words like "We have changed the culture," but the paratroopers are still facing the fight they have to do for their broken ankle.

It's funny; I had a chiropractic appointment the other day, and my doctor found himself on the news based on me a couple of years ago. We had a chuckle about it.

I'm still not in a state of resolution for one of my claims from 2014, where the department screwed up which doctor was which. We're talking about a clerical error that could have been sorted

Je ne crois pas que le gouvernement pense berner les anciens combattants lorsqu'il joue des tours de passe-passe avec les prestations. Je pense qu'il tente de faire disparaître les opinions non fondées. Je pense qu'il veut que les gens qui ne connaissent pas le dossier pensent que c'est réglé. C'est ce qui, à mon avis, se passe dans le cas présent. Il ne nous jette pas de la poudre aux yeux. Nous savons quelles étaient les prestations et ce qu'il manque. Je pense qu'il espère simplement pouvoir compter sur notre apathie, que la plupart des gens regarderont le dossier et diront : « Bon, ils ont fait quelque chose pour les familles », et ils passeront à d'autres choses. C'est ce qui se passe, à mon avis.

Le sénateur Brazeau : Merci. Nous avons certaines choses en commun à propos de ce dont vous parlez. Quand il s'agit d'aller en guerre, il y a plein d'argent; toutefois, quand on parle des anciens combattants, c'est une lutte constante. Je vois le même phénomène pour les dépenses auprès des peuples et des communautés autochtones de tout le pays, mais ce n'est pas le sujet d'aujourd'hui.

Ma question suivante est : indépendamment du parti ou de l'allégeance politique ou du gouvernement au pouvoir, pensez-vous que les gouvernements font de la politique sur le dos des anciens combattants dans notre pays?

M. McKenna : Je pense que ce ministère, plus que tout autre, en est un où les bureaucrates ont pris le pouvoir et dirigent. Pour avoir servi pendant 19 ans dans les forces, je suis en mesure de comprendre pourquoi l'expérience des fonctionnaires dans un ministère compte quand un ministre n'est là que depuis quelques semaines. Il faut des gens qui connaissent le dossier. Le problème, c'est qu'ils pilotent le dossier et c'est ce à quoi, à mon avis, nous avons affaire.

Par exemple, le ministre actuel vient de nous dire, lors de sa tournée d'un océan à l'autre, qu'il doit changer le ton et la culture dans le ministère. Toutefois, son sous-ministre nous a dit, il y a deux ans, qu'ils en avaient changé. Lorsque le ministre en poste dit qu'il y a un problème de culture, mais qu'on a dit aux principaux intéressés, dans une réunion, quelques années auparavant, que la culture avait changé, la seule chose que je peux faire pour comprendre, c'est d'aller sur Facebook, prendre le téléphone, parler à mes amis et demander ce qui se passe.

C'est toujours pareil. On entend encore parler de bénéfice du doute; pourtant, les artilleurs voient leurs demandes pour perte auditive rejetées. On entend des déclarations comme « Nous avons changé de culture. », mais les parachutistes doivent se battre autant qu'avant pour une fracture de la cheville.

On peut en rire. J'avais rendez-vous chez le chiro récemment et mon médecin s'est retrouvé au bulletin de nouvelles à propos de moi il y a quelques années. Nous en avons bien ri.

J'attends toujours le règlement de l'une de mes demandes faites en 2014 pour laquelle le ministère a confondu mes médecins. Je parle d'une erreur administrative qui aurait pu être

out easily. For my own case, 2014 — and here we are in 2018 — I still have a bureaucratic mess where they can't look at and correct a simple mistake like that.

So I don't think it's actually at the ministerial level, and I don't think changing the government solves this. Where I think the legislators need to get active is they need to get their nose in that department. Part of it is that being in Charlottetown, it's harder to get into. That's really what has gone on here, sir. The bureaucracy has taken over.

Senator Brazeau: Well, maybe a little bit of free advice to you and perhaps some of your colleagues: There are several vacancies in the Senate right now, and I think the Prime Minister has a heck of a good opportunity to name some veterans to the Senate of Canada. It's very much needed. I hope you agree with that.

Mr. McKenna: I would like to see it.

Senator McPhedran: I'm continuing on with my theme of the impact on military families. Our clerk has just confirmed that the document that members of the committee have that is entitled "Standing Senate Committee on National Security and Defence," which is to guide us through clause by clause, in Part 4, we have essentially a Q and A section. To the question, "Why is the government proposing these changes now," the second point made is "for one easy-to-understand monthly benefit that provides short- and long-term income support for themselves," meaning veterans, "and their families."

For the next question, "What does the proposed pension for life contain?," the first paragraph in the answer, the very last part of it, talks about how this is a choice about a form of compensation that works best for them and their families. This section was introduced as a work-in-progress between Veterans Affairs Canada and veteran stakeholders.

Then the next paragraph starts with "We listened to what veterans have been telling us they want."

So we clearly have a massive gap between those whom you represent and the messages you're bringing to us today, and the message, the information, that is being given to this committee by the department.

I want to turn to a question about the impact on military families, but I want to hone it a little bit. This is a difficult question. It is a question about, in your opinion — from both experience and the expertise you have developed in looking at the impact of the legislation — what would your prediction be — and I appreciate that it's speculative — on the changes that you are criticizing and the potential of domestic violence, which we

facilement corrigée. Dans mon propre cas, une demande faite en 2014 — et je signale que nous sommes en 2018 — je me trouve encore dans un bourbier bureaucratique où on est incapable de consulter le dossier et corriger une simple erreur.

Je ne pense donc pas que cela se passe au niveau du ministre et je ne pense pas qu'un changement de gouvernement réglera le problème. Ce que les législateurs devraient faire, c'est scruter ce ministère de plus près. Le fait qu'il se trouve en partie à Charlottetown rend la chose plus difficile. C'est vraiment ce qui se passe ici. Ce sont les bureaucrates qui mènent.

Le sénateur Brazeau : J'aurais peut-être un petit conseil à vous donner, et peut-être à certains de vos collègues. Il y a plusieurs sièges vacants au Sénat en ce moment, et je pense que le premier ministre a une sacrée belle occasion de nommer d'anciens combattants au Sénat du Canada. Nous en avons vraiment besoin. J'espère que vous êtes d'accord.

M. McKenna : J'aimerais voir cela.

La sénatrice McPhedran : Je continue sur le sujet des répercussions sur les familles militaires. Le greffier vient de confirmer que le document que les membres du comité ont entre les mains et qui s'intitule « Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense », qui sert à nous guider dans l'étude article par article, comporte, à la partie 4, une sorte de foire aux questions. À la question « Pourquoi le gouvernement propose-t-il ces changements maintenant? », le deuxième argument donné est pour qu'il y ait « une seule prestation mensuelle facile à comprendre qui offre un soutien du revenu à court et à long terme pour eux-mêmes » — en parlant des anciens combattants — « et leur famille ».

À la question suivante : « Que contient la pension à vie proposée? », le premier paragraphe de la réponse, à la toute fin, parle de permettre aux anciens combattants de choisir le type d'indemnisation qui convient le mieux à leur situation personnelle et familiale. Cette section a été présentée comme un travail en cours entre Anciens Combattants Canada et les anciens combattants intéressés.

Le paragraphe suivant commence par : « Nous avons écouté ce que les vétérans nous disent vouloir. »

Il y a donc un écart gigantesque entre, d'une part, ceux que vous représentez et les messages que vous nous transmettez aujourd'hui et, d'autre part, le message, l'information, du ministère au comité.

Je veux passer à une question sur les répercussions sur les familles de militaires, en prenant soin de choisir mes mots. C'est une question difficile. À votre avis — d'après votre expérience et les connaissances que vous avez acquises sur les répercussions des mesures législatives — quelle serait votre prédiction — et je suis consciente que c'est une supposition — concernant les changements que vous critiquez et la possibilité de violence

know is a very significant issue in our entire society? We happen, though, to be looking at a particular group within our society and the impact on families as a result of what some service people have experienced. I am wondering whether you see any connection or have a concern around the potential impact here.

Mr. McKenna: In terms of the first part of that, I would say the documentation you have in front of you certainly does refer to the veterans and their families. If you look at my own family, when the Manila envelope shows up from Veterans Affairs, it's normally bad news. The first implication of what my family has to deal with is that my spouse handles all that. I hate opening those things.

In terms of the effect on her, she does, we'll say, at least 70 or 80 per cent of all the stuff inside the house. So that limits her ability to hold a job. Even if we take away the stress, the trauma, the nightmares, the cold sweats — that side of it — and just look at how the family is supposed to balance itself out and get stuff done, I see the words in there just like you see them, but I don't see any change in there. I would ask this to the government this: If the phrase "and their families" holds some weight, then what is the difference in the benefit package to someone that has a family? How can those two statements be congruent? How can it matter and yet have no separate representation for it in compensation?

In terms of abuse, I bring no expertise to the table on that one. What I can tell you is our community has a lot of divorce. The abuse that we see is normally self-harm. There is already family stress from multiple postings and things like that, but I tell you, as men — because a lot of veterans are men — when we feel our ability to do our traditional job of providing for our family has come under threat, we are not the best version of ourselves. We're not.

I would suggest to you that that's where a lot of the addiction problems come from. I certainly know that when guys come home from a tour, their head is rattled from the tour sometimes. Sometimes it's great. Sometimes they just go back to work like there was no problem, but sometimes they are beat up. Then they come home to a posting and maybe they come home to their stuff thrown out on the lawn because there is a divorce they are about to learn about. There are a lot of things that pile on.

I'm not an expert in any of those fields. Where I see it, I see self-harm more than harm. That's what I have noticed.

Senator McPhedran: Thank you.

conjugale, qui est, comme nous le savons, un problème très présent dans notre société? Il se trouve, toutefois, que nous nous penchons sur un groupe particulier dans la société et sur les répercussions sur les familles de ce que certains militaires ont vécu. Je me demande si vous voyez des liens ou si vous avez des préoccupations sur les répercussions potentielles.

M. McKenna : En ce qui concerne la première partie de la question, la documentation que vous avez devant vous parle des anciens combattants et de leurs familles. Quant à ma propre famille, lorsque je reçois une enveloppe brune du ministère des Anciens Combattants, c'est habituellement de mauvaises nouvelles. En ce qui concerne ce avec quoi ma famille doit composer, la première chose est que mon épouse s'occupe de tout cela. J'ai horreur d'ouvrir ces enveloppes.

En ce qui a trait aux effets sur elle, elle fait, disons, au moins 70 ou 80p. 100 de tout à l'intérieur de la maison. Cela limite donc sa capacité d'occuper un emploi. Même en faisant abstraction du stress, du traumatisme, des cauchemars et des sueurs froides — ce côté-là des choses — et en ne considérant que la façon dont la famille est censée trouver un équilibre et accomplir des choses, je vois les mots dans le texte tout comme vous, mais je n'y vois pas de changement là-dedans. Je poserais cette question au gouvernement : si l'expression « et leur situation familiale » a un tant soit peu de poids, alors, quelle est la différence dans le programme d'allocations pour une personne qui a une famille? Comment accorder les deux? Comment peut-on dire que la famille compte si elle n'est pas prise en compte séparément dans l'indemnisation?

Pour ce qui est de la violence, je ne suis pas un expert. Ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a beaucoup de divorces dans notre communauté. La violence que nous voyons consiste habituelle en de l'automutilation. La famille vit déjà du stress en raison des nombreuses affectations, mais je peux vous dire en tant qu'homme — parce que beaucoup d'anciens combattants sont des hommes — que, quand nous sentons que notre capacité à remplir notre rôle traditionnel consistant à subvenir aux besoins de notre famille est menacée, nous ne sommes pas le meilleur de nous-mêmes. Nous ne le sommes pas.

Je vous dirais que bien des problèmes de dépendance y sont attribuables. Je sais très bien que, lorsque des militaires reviennent d'une affectation, ils ont parfois l'esprit agité. Il arrive que les choses se passent très bien. Parfois, ils reprennent le travail comme s'il n'y avait pas de problème, mais il arrive qu'ils soient à plat. Ils reviennent pour une affectation ou il peut arriver qu'ils reviennent et découvrent leurs affaires sur la pelouse en raison d'une demande de divorce dont ils sont sur le point d'être informés. Beaucoup de choses s'accumulent.

Je ne suis un expert dans aucun de ces domaines. Le cas échéant, je vois plus d'automutilation que de mal. C'est ce que j'ai remarqué.

La sénatrice McPhedran : Merci.

Senator McIntyre: Mr. McKenna, I echo the remarks made by my colleagues. Thank you for the years of service you have made to this country.

Basically, the new legislation is consolidating certain previous benefits into new benefits, and as you have indicated, veteran groups have criticized this approach.

Should the government go back to the drawing board on all or some of the current veteran programs, or are there good points in the program that your groups would favour?

Mr. McKenna: There are some good things in the current programming, and I don't think it does us any favours to pretend that they aren't there.

For example, I think one of the worst things we have been doing to people, particularly young kids with a mental health problem and perhaps physical injuries, is to hand them a boatload of money, even if it's insufficient money or a lump sum that we tell you is not what they would have gotten over their lifetime; with a lump sum of any sort handed to someone going through mental crisis, are we surprised that addiction problems came up when that happened?

That was my reaction and the reaction of the veteran community coast to coast; what did we think was going to happen? So yes, having options to parse that over someone's lifetime is probably a good thing.

We have seen some benefits. There is an education benefit. Although we are starting to see the details of it are more restrictive than I had hoped, I have to tell you, I think it's a good thing. I won't sit here and tell you everything happening to veterans is bad.

In terms of what the supposed intent of this legislation was, it's not there. The gaps are so glaring that they are either intentional or ill-advised.

The Chair: Mr. McKenna, I join the rest of the senators by thanking you for your service and for your straightforward presentation today. We're very grateful for your presence on this particular bill. Again, thank you very much.

Mr. McKenna: Thank you for the opportunity, madam.

(The committee continued in camera.)

Le sénateur McIntyre : Monsieur McKenna, à l'instar de mes collègues, je vous remercie pour les années de service que vous avez données à notre pays.

Essentiellement, la nouvelle mesure législative regroupe des allocations pour en former de nouvelles et, comme vous l'avez indiqué, les groupes d'anciens combattants critiquent cette approche.

Est-ce que le gouvernement devrait reprendre le travail pour certains des programmes ou tous les programmes actuels destinés aux anciens combattants ou y a-t-il de bons aspects dans ces programmes que vos groupes privilégieraient?

M. McKenna : Il y a quelques bonnes choses dans les programmes actuels et je ne pense pas que cela nous aide de faire semblant qu'il n'y en a pas.

Par exemple, je pense que l'une des pires choses que nous faisons aux gens, plus particulièrement aux jeunes qui ont un problème mental et, dans certains cas, des blessures physiques, c'est de leur verser plein d'argent, même si ce n'est pas assez ou si c'est une somme forfaitaire qui ne correspond pas à ce qu'ils auraient touché pendant leur vie. Quand une somme forfaitaire, quelle qu'elle soit, a été versée à une personne qui vit une crise mentale, devons-nous nous étonner que des problèmes de dépendance soient apparus par la suite?

Cela a été ma réaction et la réaction des anciens combattants dans l'ensemble du pays. Que pensions-nous qui allait arriver? C'est donc probablement une bonne chose d'avoir la possibilité de verser la somme tout au long de la vie de la personne.

Il y a quelques allocations. Il y a une allocation pour études. Bien que nous commencions à voir qu'elle est plus restrictive que ce que j'avais espéré, je dois vous dire que je pense que c'est une bonne chose. Je ne vais pas vous dire que tout ce qui arrive aux anciens combattants est mauvais.

Quant à l'intention alléguée de la loi, rien n'est fait. Les lacunes sont si flagrantes que, soit elles sont intentionnelles soit ce sont des maladresses.

La présidente : Monsieur McKenna, je joins ma voix à celles des sénateurs pour vous remercier pour votre service et pour votre présentation sincère aujourd'hui. Nous vous sommes très reconnaissants d'être venus ici pour ce projet de loi particulier. Encore une fois, merci beaucoup.

M. McKenna : Je vous remercie de m'en avoir donné la possibilité, madame.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESSES

Veterans Affairs Canada:

Faith McIntyre, Director General, Policy and Research Division, Strategic Policy and Commemoration (by video conference).

Equitas Society:

Brian McKenna, Director.

TÉMOINS

Anciens Combattants Canada :

Faith McIntyre, directrice générale, Direction générale de la politique et de la recherche, Politiques stratégiques et Commémoration (par vidéoconférence).

Equitas Society :

Brian McKenna, directeur.